



UNITE DE GESTION DU PROJET

Id. du Projet : P180085 - CREDIT IDA n°7399-CM CREDIT A (SML)/ CREDIT IDA n°7400-CM CREDIT B (REGULAR)

Agence d'Exécution : INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Confidential entreprise

**PLAN DE GESTION DE SÉCURITÉ DES
OPERATIONS STATISTIQUES DU
PROJET HISWACA SOP2**

Edition novembre 2025

PLAN DE GESTION DE SECURITE

HISWACA-SOF2/ UGP /EQS

Exemplaire N° _____/6

Objet :

Le plan de gestion de sécurité a pour objet de définir le cadre général d'organisation de la sécurité des personnes et du patrimoine du c pour le NOSO

Validation :

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur (s)
Expert en Questions de Sécurité NKOA MALA Valère	D.O M. OKOUDA Barnabé	Coordonnateur National du Projet HISWACA M. TEDOU Joseph

Destinataires

Interne : UGP

Externe : BM-Points focaux

Accessibilité

☐ Confidentiel

☒ Restreinte

☐ Interne

☐ Libre

Suivi des évolutions

Indice	Date	Évolution
A	Novembre 2025	Création
B		Révision
C		Révision

Immeuble siège



POLITIQUE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ



« ... Garantir la protection du patrimoine et de la ressource du projet HISWACA contre tout risque ; assurer en toute circonstance la continuité des activités au bénéfice d'un dispositif de sécurité intelligent dans un environnement sécuritaire volatile où le projet est appelé à se déployer.

Il s'agira particulièrement d'entretenir un système de sécurité efficace et conforme aux exigences légale, réglementaire et environnementale qu'impose la protection de l'image des parties prenantes ».

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	4
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES.....	8
LISTES DES ANNEXES.....	8
SIGLES & ABREVIATIONS.....	9
INTRODUCTION	13
PREMIÈRE PARTIE.....	14
1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	14
1-1- Présentation globale du projet	15
1-2- Composantes du projet	15
1-3- Composantes du projet	16
1-4- Objectif du Plan de Gestion de Sécurité	17
2- CADRE NORMATIF ET EXIGENCES DE LA BANQUE MONDIALE.....	18
2-1- EXIGENCES DE LA BANQUE MONDIALE	19
2-2- NOTE DE BONNES PRATIQUES :.....	19
ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS À L’EMPLOI DU PERSONNEL DE SÉCURITÉ	19
2-3- RECOURS AUX FORCES DE SÉCURITÉ : ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES ET LES IMPACTS.	20
2-3-1- Cadre régissant la gestion de la sécurité au Cameroun	20
2-3-2- Cadre légal et réglementaire de la sécurité globale au Cameroun	20
2-4- Emploi des forces de défense et de sécurité (FDS).....	22
2-7- Usage et gestion du personnel de la sécurité publique.....	25
2-8- Rôle des forces de sécurité publique	25
3- ENGAGEMENT DES FORCES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	26
3-1- Usage de la force par les forces de défense et de sécurité.....	26
3-2- Dispositions spéciales	27
3-3- Maintien de l'ordre en cas de rassemblements illégaux à proximité de la zone du projet.....	28
3-4- Mécanisme de gestion des plaintes liées à la sécurité.....	28
4- PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ	29
4-1- Le principe de prévention	29
4-2- Le principe de la protection	29
4-3- Le principe de vigilance	29

4-4- Principe de réaction	30
4-5- Le principe de responsabilité	30
4-6- Le principe de la formation et de l'évaluation continue	30
5- RÉDACTION DU PLAN DE GESTION DE SÉCURITÉ.....	31
5-1- Outils du Plan de Gestion De Sécurité (PGS)	31
5-2- Processus de revue du plan de Sécurité	31
5-3- Processus décisionnel	31
6- Destinataires	32
DEUXIEME PARTIE : EVALUATION DES RISQUES ET MENACES LIES AUX	33
ACTIVITES STATISTIQUES DU PROJET.....	33
I- ANALYSE SÉCURITAIRE NATIONALE DU CAMEROUN (2025-2026).....	33
1-1- Foyers majeurs de conflits.....	33
2- DE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	34
3- ANALYSE FACTUELLE ET PROSPECTIVE DES RISQUES DE SECURITE	36
3-1- Contexte sécuritaire national	36
3-2- Analyse des menaces stratégiques.....	36
3-3- Analyse prospective (2026–2028)	36
.....	37
II- EVALUATION DES RISQUES ET MENACES DE SECURITE SUR LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET	38
II-1- Analyse des vulnérabilités de l'immeuble siège de l'UGP.....	38
II-2- Risques internes au projet.....	42
II-2-1- Les principaux risques internes identifiés.....	42
II-3- État d'esprit des populations en rapport avec le climat sécuritaire en cours	44
II-3-1- Appréciation générale	44
II-3-2- Situation par zones stratégiques	44
II-3-3- Dynamique temporelle de sécurité	45
II-3-4- Facteurs structurants du moral national	45
II-3-5- Évaluation prospective du risque (6–12 mois).....	45
TROISIEME PARTIE	46
I- ELEMENTS DE MITIGATION DES RISQUES ET MENACES IDENTIFIES.....	46
I-1- Mise en œuvre de la force publique	46
I-2- Forces de Maintien de l'Ordre (FMO).....	46

II- L’EVALUATION DES RISQUES ET MENACES	49
II-1- Méthodologie	49
II-2- Détermination de la probabilité	49
II-3- Détermination de la gravité.....	49
II-4- DÉTERMINATION DE LA CRITICITÉ	50
II-5- SYNTHÈSE DES RISQUES ET MENACES	50
II-6- TYPOLOGIE DES MENACES PRÉSENTES DANS LA ZONE D’INTERVENTION DU PROJET	51
III- MATRICE DES RISQUES, MENACES ET MESURES DE MITIGATION	52
IV-1- Veille sécuritaire	56
IV-2- Formations sûreté/ sécurité du personnel du projet.....	57
IV-3- La Sécurité des déplacements	58
❖ Localisation des sites.....	59
IV-4- Mesures de protection.....	59
IV-5- Gestion des communications.....	61
❖ Réseaux	61
IV-6- Moyens de communication.....	61
IV-7- Architecture de sécurité	61
IV-8- Architecture de sécurité du RGPH4/RGAE.....	61
1. NIVEAU STRATÉGIQUE	62
2. NIVEAU OPÉRATIONNEL	62
3. ACTEURS INSTITUTIONNELS	62
4. ORGANISATION TERRITORIALE DE LA SÉCURITÉ	62
5. FLUX DE COMMUNICATION	62
IV-9- GESTION DES URGENCES MÉDICALES	65
V. PLAN DE CONTINGENCE	66
V-1- Niveau d’alerte de sécurité	67
V-2- Plan d’hibernation et/ou de relocalisation	67
V-3- Synthèses des mesures à prendre en fonction des risques	70
ANNEXES	73

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	34
Tableau 2: Indicateurs principaux (2024).....	35
Tableau 3: Tableau stratégique des menaces et réponses.....	37
Tableau 4: Informations sécuritaires sur la base du projet	38
Tableau 5: Normes et standards de sécurité bureaux du projet	41
Tableau 6: Tableau des incidents majeurs de sécurité survenus entre 2024 et 2025.....	44
Tableau 7: Organisation spatiale des FMO de la zone du projet et l'ensemble du pays	47
Tableau 8: Maillage territorial des acteurs de la sécurité nationale.....	48
Tableau 9: Matrice des menaces des zones à insécurité élevée	51
Tableau 10: Risques, degré de criticité et mesures de mitigations	52
Tableau 11: Veille sécuritaire.....	56
Tableau 12: Besoins en formation sécurité et sûreté du personnel du projet	57
Tableau 13: Normes et standards de sécurité bureaux du projet	60
Tableau 14: Moyens de communication.....	61
Tableau 15: Caractérisation et niveau de responsabilité.....	67
Tableau 16: Tableau synoptique relatif aux déplacements.....	69
Tableau 17: Conduite à tenir face à un risque	70

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Matrice des risques résiduels	55
---	----

LISTES DES ANNEXES

Annexe 1 : Modalités spécifiques pour les déplacements (en dehors des villes)	70
Annexe 2 : Fiche reflexes en cas d'Agression	96
Annexe 3 : Fiche reflexe en cas de Manifestations sur la voie publique/Blocages des routes	97
Annexe 4 : Fiche reflexe en cas de Disparition de personne	98
Annexe 5 : Fiche reflexe en cas d'enlèvement/ Kidnapping	99
Annexe 6 : Kit individuel de départ	101
Annexe 7 : Stock de confinement (exemple)	99
Annexe 8 : Plan du briefing sécurité (exemple)	100
Annexe 9 : Bonnes pratiques individuelles	101
Annexe 10 : salle de confinement (SAFE ROOM)	102
Annexe 11 : Évaluation des principaux axes des zones d'intervention du projet	103

SIGLES & ABREVIATIONS

RAD:	Région Adamaoua
BM:	Banque Mondiale
RCE :	Centre
Ciat :	Commissariat
Cies-GT :	Compagnies de Gendarmerie Territoriale
CP :	Code Pénal
CPP :	Code de Procédure Pénale
DOT :	Défense Opérationnelle du Territoire
EEI :	Engins Explosifs Improvisés
REN :	Région Extrême-Nord
ERS :	Évaluation des Risques de Sécurité
RES :	Région de l'Est
ESC :	Escadrons de Gendarmerie Mobile
FGD :	Focus Group Discussion
GANE :	Groupe Armé Non Etatique
GMI :	Groupement Mobile d'Intervention (Police)
RLT :	Région Littoral
MO :	Maintien de l'ordre
RNO :	Région Nord
RNW :	Région Nord-Ouest
ONG :	Organisme Non Gouvernemental
ROU :	Région Ouest
PGOS :	Plan de Gestion des Opérateurs de Sécurité
PGS :	Plan de Gestion de Sécurité
PRM :	Pelotons Routiers Motorisés
PVI :	Points d'Installations Vitaux
RO :	Rétablissement de l'Ordre
RSU :	Région Sud
RSW :	Région Sud-Ouest
UGP :	Unité de Gestion du Projet

DÉFINITIONS DES CONCEPTS PRINCIPAUX ET D'USAGE COMMUN DANS LE PGS

TERRORISME : *usage systémique de la terreur* contre des populations civiles pour atteindre des objectifs politiques, sociétaux ou religieux.

Il se caractérise par une doctrine, un processus de radicalisation et un usage de la violence de façon indiscriminée contre des populations civiles ou des infrastructures critiques.

Dans l'entendement populaire, *tout acte qui suscite de l'émoi* ou provoque un choc psychologique intense se désigne par le vocable *acte de terrorisme*.

Dans une interview datant du 14-11-2023, Mme Agnès CALLAMARD, SG de Amnesty International a déclaré : « le terrorisme n'a aucune valeur juridique en droit international. Ce sont des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité susceptibles d'ouvrir des procès par devant la CPI ; le reste, ce sont des élucubrations politiques » ;

LE PGS : cadre conceptuel qui édicte les lignes directrices des opérations de sécurité d'un organisme ou d'un projet ;

LA MENACE : exposition au danger ; elle s'évalue à l'éclairage des capacités, des effectifs ou de l'expérience ou état des services. L'élément particulier d'une menace est l'intention malveillante et le couple « motivation/cible »

LE RISQUE : probabilité qu'un fait dommageable se produise.

SÉCURITÉ : ensemble de mesures passives et actives mises en œuvre dans le cadre de la gestion des incidents de sécurité (détection, gestion des premiers instants, mitigation) ;

SÛRETÉ : ensemble de mesures (passives et actives) permettant de prévenir un risque de sécurité ;

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA-SOP2) vise à renforcer durablement les capacités des systèmes statistiques nationaux afin d'améliorer la production, la qualité, l'accessibilité et l'utilisation des données pour la prise de décision publique. La mise en œuvre de ce projet au Cameroun s'inscrit toutefois dans un environnement sécuritaire complexe marqué par des menaces différenciées selon les régions, des tensions sociopolitiques récurrentes, une insécurité routière élevée et des vulnérabilités institutionnelles internes.

Le présent Plan de Gestion de Sécurité (PGS) constitue un cadre stratégique et opérationnel destiné à ANTICIPER, PRÉVENIR et GÉRER les risques susceptibles d'affecter la continuité des activités du projet, la sécurité du personnel, la protection des infrastructures et l'intégrité des données produites. Élaboré conformément aux exigences du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, ce plan repose sur une approche systémique intégrant analyse contextuelle, identification des menaces, évaluation de la vulnérabilité et définition de mesures de mitigation adaptées.

L'analyse sécuritaire nationale met en évidence une fragmentation territoriale des risques, avec des zones fortement exposées aux conflits armés asymétriques et d'autres caractérisées par une stabilité relative mais fragile. L'insécurité routière constitue par ailleurs un facteur transversal majeur, particulièrement critique pour les activités de terrain nécessitant des déplacements fréquents du personnel.

Au niveau institutionnel, le projet fait face à des risques internes multidimensionnels incluant des contraintes organisationnelles, administratives, technologiques, financières et humaines. La sensibilité stratégique des données statistiques renforce la nécessité d'une protection accrue contre les intrusions, les fuites d'informations et les cybers menaces.

Le PGS prévoit un ensemble cohérent de mesures articulées autour de la prévention, de la protection, de la gestion des incidents et de la continuité des opérations. Il encadre le recours aux forces de sécurité publiques et privées, définit des mécanismes de gestion des plaintes et met l'accent sur la formation du personnel ainsi que la veille sécuritaire permanente. En définitive, ce plan constitue un outil indispensable à la réussite du Projet HISWACA-SOP2. En garantissant un environnement opérationnel sûr, il contribue à la protection du capital humain, à la préservation des ressources matérielles, informationnelles et au maintien de la confiance des partenaires et des bénéficiaires./-

EXECUTIVE SUMMARY

The Project for the Harmonization and Improvement of Statistics in West and Central Africa (HISWACA-SOP2) aims to sustainably strengthen the capacities of national statistical systems in order to improve the production, quality, accessibility, and use of data for public decision-making. However, the implementation of this project in Cameroon takes place within a complex security environment characterized by threats that vary by region, recurring sociopolitical tensions, high road insecurity, and internal institutional vulnerabilities.

This Security Management Plan (SMP) constitutes a strategic and operational framework designed to ANTICIPATE, PREVENT, and MANAGE risks that could affect the continuity of project activities, staff safety, infrastructure protection, and the integrity of the data produced. Developed in accordance with the requirements of the World Bank's Environmental and Social Framework, this plan is based on a systemic approach that integrates contextual analysis, threat identification, vulnerability assessment, and the definition of appropriate mitigation measures.

The national security analysis highlights a territorial fragmentation of risks, with some areas highly exposed to asymmetric armed conflicts and others characterized by relative but fragile stability. Road safety is also a major cross-cutting factor, particularly critical for field activities requiring frequent staff travel.

At the institutional level, the project faces multidimensional internal risks, including organizational, administrative, technological, financial, and human constraints. The strategic sensitivity of statistical data reinforces the need for enhanced protection against intrusions, information leaks, and cyber threats.

The PGS provides for a coherent set of measures centered on prevention, protection, incident management, and business continuity. It governs the use of public and private security forces, establishes complaint management mechanisms, and emphasizes staff training and ongoing security monitoring.

Ultimately, this plan is an indispensable tool for the success of the HISWACA-SOP2 Project. By ensuring a secure operational environment, it contributes to the protection of human capital, the preservation of material and informational resources, and the maintenance of trust among partners and beneficiaries./-

INTRODUCTION

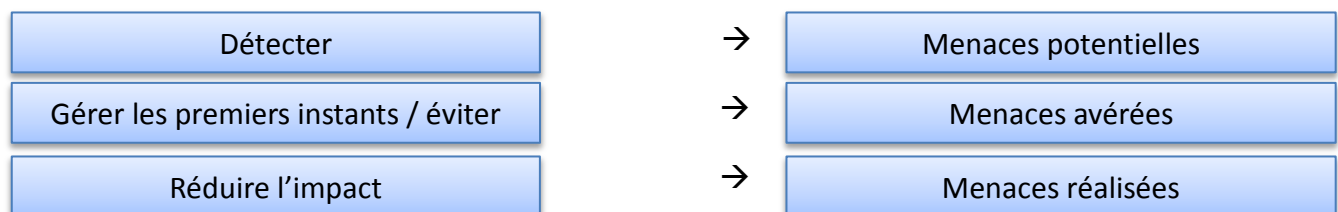
Le dispositif de sécurité des activités d'importance, est un cadre qui associe les acteurs publics et privés de la sécurité au système national de protection contre toutes menaces. Il permet d'analyser les risques et d'appliquer les mesures d'atténuation de leur niveau en cohérence avec les lois et règlements nationaux d'une part et les conventions internationales d'autre part.

Les objectifs généraux des plans particuliers de protection (PPP) visent à asseoir l'interopérabilité des acteurs à l'effort global de vigilance, de prévention et de protection pour réaliser les objectifs définis par la politique générale de sécurité de l'entreprise. Il appartiendra aux responsables en charge de l'ordre public d'en assurer la coordination en relation avec l'autorité du Projet. À cet effet, un Security manager a été recruté par le Projet ISWACA-SOP2 pour servir d'interface avec les divers partenaires publics et privés en ce qui concerne les questions de sécurité.

Le Plan de Gestion de Sécurité est un outil de planification stratégique et de gestion opérationnelle des risques liés à la conduite des activités du projet. À ce titre, il s'articulera autour de trois (03) fonctions stratégiques principales d'où découleront les grandes lignes d'opération. Il s'agit au plus simple de :

- **Détecter** : confirmer toute menace potentielle pouvant impacter le projet par un renseignement humain ou technique ;
- **Gérer** : mettre en œuvre les moyens et procédures établies par les premiers intervenants ;
- **Réduire** : atténuer l'impact de la menace ou de l'incident réalisé pour la sauvegarde du patrimoine et des personnes et permettre la poursuite des activités du projet.

Tableau des fractions stratégiques du PGS



PREMIÈRE PARTIE

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le Plan de Gestion de Sécurité constituera un référentiel pour les points focaux. Il constituera alors un référentiel pour l'élaboration du plan de sécurité sectoriel, à charge du point focal, [Contexte de l'activité ; cartographie des risques et menaces dans la zone d'intérêt ;

- Plans de contingences ;
- Cartographie des risques majeurs de sécurité de la zone d'intérêt et les mesures de réduction de l'impact (négatif) sur la conduite du projet ;

Tout déploiement des personnels dans le cadre de la conduite des tâches d'une activité de terrain est subordonné à la validation du plan de sécurité sectoriel par l'UGP. La commission en charge de la validation du PGS sectoriel est composée ainsi qu'il suit :

- L'Expert en Questions de Sécurité ;
- L'Expert en sauvegarde en charge des risques sociaux et environnementaux (RSE) ;
- L'Expert en sauvegarde en charge violences basées sur le genre (VBG).

Cette commission dispose de 72 heures ouvrées pour donner son avis sur la question.

Les interventions du projet visent à aider le pays et les organismes régionaux à mettre en place des systèmes statistiques performants et durables. Cet objectif sera atteint en veillant à ce que les normes internationales soient adoptées et que les sources de données et les indicateurs les plus importants soient produits pour suivre et informer les programmes de développement nationaux et internationaux. En plus de combler le manque de données, le projet veille à ce que les pays mettent en place des sous-systèmes statistiques cohérents et complémentaires dans chaque domaine. Le projet met également l'accent sur les réformes institutionnelles visant à améliorer la coordination des SNIS, tout en renforçant la capacité à améliorer la qualité, l'accessibilité et la diffusion des données collectées.

L'objectif de développement du projet (ODP) est de « améliorer les performances statistiques des pays, l'harmonisation régionale, l'accès aux données et leur utilisation, et de renforcer la modernisation du système statistique dans les pays participants ».

1-1- Présentation globale du projet

La mise en œuvre du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA-SOP2) vise à renforcer la coordination et l'harmonisation de la production des statistiques de qualité. À terme le projet doit permettre l'amélioration de l'Indicateur de Performance Statistique (IPS) des pays participants, l'accompagnement de certains d'entre eux à souscrire à la norme spéciale de diffusion des données du FMI, le renforcement des écoles de statistiques et le nombre de professionnels formés et l'adoption des méthodes émergentes dans le domaine des statistiques (enquêtes téléphoniques, imagerie satellitaire, etc.). En d'autres termes, Ce projet vise à améliorer la qualité des statistiques sur le bien-être et les statistiques macroéconomiques et à renforcer les infrastructures institutionnelles, financières et humaines nécessaires pour améliorer la production des données tant au niveau national que régional.

Plus spécifiquement, le projet vise :

- l'harmonisation et la définition des concepts et des méthodologies statistiques dans les pays de la Communauté Économique Et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- le renforcement de capacités en ressources humaines ;
- l'amélioration de la production des données macro et sectorielles ;
- l'amélioration de la production des données sur les conditions de vie et le bien-être des populations à travers la mise en œuvre des enquêtes spécifiques auprès des ménages ;
- l'équipement et le renforcement technologique des structures du SSN ;
- l'amélioration de la dissémination, de l'engagement citoyen et de l'archivage des données ;
- la mise en place des outils de gestion et d'audit du projet ;
- la mise en place du mécanisme de suivi et évaluation du projet.

1-2- Composantes du projet

Le Projet HISWACA pour le Cameroun est ainsi structuré autour de 4 composantes énumérées ci-dessous :

- **Composante 1 : Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de normes internationales de qualité des données**

Cette composante soutient les réformes envisagées pour concevoir et adapter les méthodes et normes harmonisées dans la zone cible du projet d'une part, augmenter le niveau de production des

statistiques démographiques, économiques, sociales et de pauvreté, d'autre part. Elle comporte cinq sous composantes : (i) Coordination régionale et adoption de normes harmonisées de qualité des données ; (ii) Production de statistiques démographiques et socio-économiques ; (iii) Production de statistiques sur le secteur réel et fiscal (iv) Production de statistiques sur l'agriculture et le changement climatique ; et (v) Curation des données administratives sectorielles et sous-nationales.

- **Composante 2 : Modernisation de la statistique, réforme institutionnelle, capital humain, accessibilité et utilisation des données.**

Cette composante contribue à la modernisation des statistiques à travers l'utilisation des nouvelles technologies, le soutien aux réformes institutionnelles en matière statistique, l'amélioration de la diffusion des données statistiques et le renforcement des capacités humaines, en vue de répondre au besoin sans cesse croissant de données pour assurer un meilleur suivi des engagements.

Cette composante comporte cinq sous-composantes à savoir : (i) la Modernisation statistique des Systèmes Statistiques Nationaux (SSN) ; (ii) les Réformes institutionnelles pour les SSN sélectionnés ; (iii) le Renforcement du capital humain ; (iv) l'Accessibilité et la diffusion des données ; et (i) l'Utilisation et l'analyse des données pour informer les politiques publiques.

- **Composante 3 : Mise à niveau et modernisation des infrastructures physiques**

Cette composante vise à soutenir la modernisation des infrastructures physiques du système statistique national en général, et de l'Institut National de la Statistique en particulier. Elle contribue au renforcement des capacités du SSN à travers des infrastructures TIC et statistiques du SSN.

- **Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet**

Elle porte sur la mise en place d'une unité d'exécution du projet, qui sera responsable de la mise en œuvre de toutes les activités et l'atteinte des objectifs visés par le projet. Elle comporte deux sous composantes notamment (i) Gestion du projet et (ii) Résultats du projet et suivi de la satisfaction des utilisateurs.

1-3- Composantes du projet

Le Projet HISWACA pour le Cameroun est ainsi structuré autour de 4 composantes énumérées ci-dessous :

- **Composante 1 : Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de normes internationales de qualité des données**

Cette composante soutient les réformes envisagées pour concevoir et adapter les méthodes et

normes harmonisées dans la zone cible du projet d'une part, augmenter le niveau de production des statistiques démographiques, économiques, sociales et de pauvreté, d'autre part. Elle comporte cinq sous composantes : (i) Coordination régionale et adoption de normes harmonisées de qualité des données ; (ii) Production de statistiques démographiques et socio-économiques ; (iii) Production de statistiques sur le secteur réel et fiscal (iv) Production de statistiques sur l'agriculture et le changement climatique ; et (v) Curation des données administratives sectorielles et sous-nationales.

- **Composante 2 : Modernisation de la statistique, réforme institutionnelle, capital humain, accessibilité et utilisation des données.**

Cette composante contribue à la modernisation des statistiques à travers l'utilisation des nouvelles technologies, le soutien aux réformes institutionnelles en matière statistique, l'amélioration de la diffusion des données statistiques et le renforcement des capacités humaines, en vue de répondre au besoin sans cesse croissant de données pour assurer un meilleur suivi des engagements.

Cette composante comporte cinq sous-composantes à savoir : (i) la Modernisation statistique des Systèmes Statistiques Nationaux (SSN) ; (ii) les Réformes institutionnelles pour les SSN sélectionnés ; (iii) le Renforcement du capital humain ; (iv) l'Accessibilité et la diffusion des données ; et (i) l'Utilisation et l'analyse des données pour informer les politiques publiques.

- **Composante 3 : Mise à niveau et modernisation des infrastructures physiques**

Cette composante vise à soutenir la modernisation des infrastructures physiques du système statistique national en général, et de l'Institut National de la Statistique en particulier. Elle contribue au renforcement des capacités du SSN à travers des infrastructures TIC et statistiques du SSN.

- **Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet**

Elle porte sur la mise en place d'une unité d'exécution du projet, qui sera responsable de la mise en œuvre de toutes les activités et l'atteinte des objectifs visés par le projet. Elle comporte deux sous composantes notamment (i) Gestion du projet et (ii) Résultats du projet et suivi de la satisfaction des utilisateurs.

1-4- Objectif du Plan de Gestion de Sécurité

Le présent Plan de Gestion de Sécurité (PGS) s'inscrit dans le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale (BM), en particulier, les Normes Environnementales et Sociales 1 et 4 (NES1 et NES4), qui exigent que les emprunteurs évaluent et gèrent les risques et impacts sociaux potentiels découlant des opérations financées par la BM, y compris les menaces contre la sécurité

humaine, les conflits intercommunautaires ou interétatiques, ainsi que la criminalité ou la violence en général.

L'objectif de ce document est de décrire l'organisation à mettre en place pour anticiper et réaliser les actions de protection des personnels présents sur le projet, face à une crise majeure survenant dans le pays ou dans les zones d'interventions dudit projet.

Ce plan a pour but d'aider à la prise des décisions ou à agir avec le maximum d'efficacité ; Il est destiné à l'ensemble du personnel sous contrat de travail, reprend des conseils de prudence et recommandations qu'il convient de lire et de suivre attentivement. Le présent document est interne au projet.

Lors de sa mise en œuvre, le Projet HISWACA pourrait se heurter à des effets et risques générés par la crise sociopolitique en cours dans les régions anglophones (Nord-Ouest, Sud-Ouest) depuis 2016 où, les bandes armées séparatistes affrontent les éléments de l'armée camerounaise. Les risques liés aux contestations électorales années 2025 et 2026, ainsi que les conflits intercommunautaires réguliers entre les éleveurs et agriculteurs, les arabes choas et les mousgoum dans l'Extrême-Nord.

Afin de s'assurer que les activités sont mises en œuvre dans les conditions de sécurité idoines, un Plan de Gestion de Sécurité est élaboré. Le PGS s'appuie sur une Évaluation des Risques de Sécurité (ERS) et les impacts et risques sociaux au niveau du projet. Les menaces à la sécurité humaine, les crimes et violences personnels, communautaires et interétatiques avec une attention particulière pour les personnes vulnérables.

2- CADRE NORMATIF ET EXIGENCES DE LA BANQUE MONDIALE

Le cadre environnemental et social (CES) de la Banque Mondiale comporte un ensemble de normes environnementales et sociales (NES) d'une part et d'autre part un code de bonne conduite et une note de bonnes pratiques. Pour les besoins de la cause, nous retiendrons particulièrement le NES 1, NES 4 et NES 10.

2-1- Exigences de la Banque Mondiale

NES no 1. Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux
La NES no 1 répond à la nécessité d'évaluer les risques et effets environnementaux et sociaux, dont ceux relatifs à la sécurité humaine. <i>Annexe 1. 5 e) : « L'analyse du contexte social et des situations de conflit permet de dire dans quelle mesure le projet peut : a) exacerber les tensions et les inégalités au sein de la société (à la fois au sein des communautés touchées par le projet et entre ces communautés et les autres) ; b) influencer négativement sur la stabilité sociale et la sécurité humaine ; c) pâtir des tensions, de l'instabilité et des conflits en cours, en particulier dans des situations de guerre, d'insurrection et de troubles civils ».</i>
NES no 4. Santé et sécurité des populations
La NES no 4 traite des risques et effets du Projet sur la santé, la sûreté et la sécurité des populations touchées par celui-ci, et de la responsabilité pour les Emprunteurs d'éviter ou de minimiser ces risques et effets, en portant une attention particulière aux groupes qui, du fait de leur situation propre, peuvent être considérés comme vulnérables. « 24. Si l'Emprunteur retient des travailleurs directs ou contractuels pour assurer la sécurité en vue de préserver son personnel et ses biens, il évaluera les risques posés par ces dispositifs de sécurité et encourus par ceux qui sont à l'intérieur et à l'extérieur du site du projet. En prenant de telles dispositions, l'Emprunteur sera guidé par les principes de proportionnalité, les bonnes pratiques internationales en matière de recrutement, de règles de conduite, de formation, d'équipement et de surveillance de ce personnel de sécurité et par le droit en vigueur. L'Emprunteur n'autorisera pas le recours à la force par les travailleurs directs ou contractuels pour assurer la sécurité, sauf quand celle-ci est utilisée à des fins préventives ou défensives en tenant compte de la nature et la gravité de la menace. »
NES no 10. Mobilisation des parties prenantes et information
La NES n 10 répond à la nécessité de s'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du Projet y compris les risques et effets sur la sécurité et à l'usage d'un personnel de sécurité publique. « 19 L'Emprunteur rendra publiques les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les effets potentiels de celui-ci, ainsi que les possibilités qu'il pourrait offrir. »

2-2- Note de bonnes pratiques :

Évaluation et gestion des risques liés à l'emploi du personnel de sécurité

La note de bonne pratique vise à accompagner les Emprunteurs dans la compréhension et la mise en œuvre du CES. Elle guide le Projet sur l'évaluation et la gestion des risques que présente le recours au personnel de sécurité. La note donne également des orientations sur le canevas de rédaction d'un Plan de Gestion de la Sécurité.

Le Projet HISWACA pourrait faire recours à l'usage des forces de sécurité publique et/ou privée en cas de besoin et si l'ERS le préconise. Par conséquent, la note de bonne pratique sur l'évaluation et la gestion des risques et effets du recours au personnel de sécurité publique permettra d'encadrer cette relation.

2-3- Recours aux forces de sécurité : Évaluer et gérer les risques et les impacts.

Le manuel encadre le recours et l'usage aux personnels des forces de sécurité publique et privée notamment la gestion de la relation avec les civiles, les règles d'engagement, l'évaluation des allégations ou des incidents liés au personnel de sécurité publique, l'usage de la force.

Il importe de préciser que les fonds mis à disposition par la Banque pour le projet ne saurait servir à financer les armes, les équipements ou infrastructures militaires, ni le désarmement des combattants. La Banque ne fournit pas de conseils en matière de sécurité ou de politique militaire qui ne relèvent pas de sa compétence technique et de son avantage comparatif.

2-3-1- Cadre régissant la gestion de la sécurité au Cameroun

Les institutions étatiques qui interviennent dans le secteur de la sécurité publique sont essentiellement la Présidence de la République, le Gouvernement, l'Assemblée nationale, etc. Les organes opérationnels les plus visibles sont les forces de défense et de sécurité (Armée, Gendarmerie et Police nationale), les collectivités territoriales décentralisées (régions, mairies). Les rôles et responsabilités de ces organismes sont définis par des textes de lois, des décrets, arrêtés ministériels et des décisions administratives. En raison des mutations intervenues ces dernières années, des acteurs non étatiques ont fait leur apparition sur le terrain de la sécurité.

La sécurité privée apparaît alors comme un partenaire de la sécurité publique.

2-3-2- Cadre légal et réglementaire de la sécurité globale au Cameroun

En matière de protection au Cameroun, l'État assure et garantit la sécurité des personnes et des biens à travers un corpus de textes juridiques étoffé notamment le Code Pénal et Code de Procédure Pénal en vigueur au Cameroun

La sécurité des biens et des personnes est une mission régalienne de l'État qui par le biais de ses organes en charge de la sécurité, veille à la mise en œuvre de toutes les mesures afin d'assurer, la sécurité physique des citoyens, la liberté d'aller et de venir, la liberté d'association et la liberté d'entreprendre. Ainsi, la loi 67/LF/9 du 09 juin 1967 portant organisation de la défense nationale,

distingue les forces de 1ère catégorie en charge des opérations de police (Brigade de Gendarmerie et Commissariat de Sécurité Publique), les forces de 2ème catégorie en charge de maintien de l'ordre public (Escadrons de la Gendarmerie Mobile, Groupements Mobiles d'Intervention de la Police) et les forces de 3ème catégorie en charge de la défense opérationnelle du territoire (Armées de Terre, de l'Air et Marine Nationale).

Le décret 2001/180 du 25 juillet 2001 portant organisation du commandement militaire territorial. L'instruction ministérielle n°001/MINFA/G du 03 janvier 1961 sur le concours de la Gendarmerie Nationale aux manifestations publiques, service privé et des escortes de fonds.

En rapport avec les actes de terrorisme, la loi 2014/228 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme, qualifie de financement du terrorisme tous actes relatifs au blanchiment des capitaux, à la non-déclaration des transactions financières ou de leur perte. Elle condamne l'apologie du terrorisme et le soutien même tacite aux groupes terroristes.

Le PROJET HISWACA intervient dans un contexte de sécurité dégradée. Une opération de coercition y est conduite par les états-majors de la Région Militaire Inter-armée n°5 (REMIA 5) pour le Nord-Ouest, (REMIA n°2) pour le Sud-Ouest et (REMIA 4) pour l'Extrême-Nord. Cette dernière entretient une coopération étroite avec la force multinationale (FMM).

L'État encadre également les activités de sécurité privée à l'exemple du gardiennage. La loi 97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage et ses textes subséquents (le décret d'application n°2015/407 du 16 septembre 2015).

La loi 2014/027 du 23 décembre 2014 qui spécifie les activités des sociétés privées de gardiennage définit leurs uniformes qui ne doivent en rien prêter à confusion avec les uniformes des Forces Publiques. La même loi fait interdiction absolue aux agents de gardiennage de porter les armes à feu, de faire usage de la force au sens le plus large du terme ou de poser des actes de police judiciaire. La loi 2014/228 du 23 décembre 2014 portant répression des actes du terrorisme : cette loi qualifie de financement du terrorisme tous actes relatifs au blanchiment des capitaux, à la non-déclaration des transactions financières ou de leur perte. Elle condamne l'apologie du terrorisme et le soutien même tacite aux groupes terroristes. Le décret 2000-376 du 28 avril 2000 relatif à la protection des établissements financiers et des escortes de valeurs. Le décret 2001/180 du 25 juillet 2001 portant organisation du commandement militaire territorial.

2-4- Emploi des forces de défense et de sécurité (FDS)

La signature du code de conduite par les FDS ainsi que la production de tout autre document de planification encadrant les interventions armées dans le cadre de ce projet, particulièrement les Règles d'Engagement (ROE) et les Règles de Comportement (RC), permettent de prévenir et/ou d'établir l'imputabilité des allégations d'abus, d'usage de la force ou toute autre activité répréhensible résultant de leurs actions.

Toute convention entre le Projet HISWACA et les FDS devra clairement définir les modalités d'engagement, les obligations et les responsabilités de chaque partie prenante. Des codes de conduites seront joints au protocole d'accord. Les modalités liées aux équipements du personnel de sécurité, le recours à la force, la gestion d'allégation d'actes répréhensibles seront clairement définis dans le protocole d'accord. Les conventions/contrat qui permettront la mobilisation du personnel de sécurité pour les besoins du PROJET HISWACA prendront des mesures pour que : (i) Les entités de sécurité contractualisée vérifient les antécédents du personnel ou agents afin de s'assurer qu'ils sont de bonne moralité et qu'ils n'ont pas été impliqués dans des abus. Par abus, on entend les agissements qui portent atteinte à la sûreté et à la sécurité d'une ou de plusieurs personnes ; (ii) tous les acteurs mobilisés signent un code de conduite, prenant des engagements de bons comportements, des mécanismes disciplinaires clairs et accessibles, et un système de gestion des plaintes ; (iii) Un mécanisme de gestion clairs régit la sécurité et la protection des biens, ainsi que les rapports entre ces entités et l'Emprunteur et ses fournisseurs/prestataires.

2-5- Emploi et gestion du personnel de la sécurité privée

Nonobstant le niveau de sécurité dans les trois régions à risque sécuritaire élevé, le PROJET HISWACA peut faire recours à des entreprises de sécurité privée de gardiennage pour la sécurisation des antennes régionales. (i) la surveillance et la sécurisation générale des bureaux des antennes régionales. Le personnel de sécurité mis à disposition devrait avoir une bonne caution morale attestée par un extrait de casier judiciaire bulletin N°3, les compétences nécessaires à l'exécution des tâches de protection une bonne qualité communicationnelle.

Pour le renouvellement des relations contractuelles avec les prestataires de sécurité privée, le Projet/HISWACA devra mettre un accent sur la qualification du personnel à mettre à disposition. Les agents doivent être compétents et consciencieux, afin de pouvoir répondre aux exigences spécifiques des missions. Les prestataires devront justifier de la qualification et de la formation de

leur personnel en matière de sécurité des personnes et des biens.

Matériel de sécurité : les vigiles sont dotés des torches, des sifflets, tonfas, équipements d'auto-défense, des téléphones portables. Les prestataires devront également mettre à la disposition du personnel de sécurité des détecteurs de métaux. Le Projet devra joindre à ce matériel, un équipement de surveillance technologique notamment un système de vidéosurveillance permettant de déceler un incident depuis la salle de contrôle et réagir de manière appropriée. Un éclairage avec détecteur de mouvement.

2-5-1- Évaluation des performances des prestataires de sécurité

Les contrats actuels des prestataires de gardiennage prévoient un renouvellement par tacite reconduction. Il est recommandé que le renouvellement des contrats se fasse après une évaluation satisfaisante des performances des prestataires. Les Responsables régionaux de l'INS devront tenir un rapport d'évaluation semestrielle des performances des prestataires. Et annuellement, une inspection devra être faite par les responsables social et environnement du PROJET HISWACA.

2-5-2- Rapport des prestataires des sécurités privées

Le personnel de sécurité privé de gardiennage devra documenter et rapporter au Responsable Régional tous incidents ou accidents à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments en lien ou non avec le Projet. Il devra également rapporter toutes informations utiles ayant une incidence sur la sécurité du personnel et des biens du Projet. Les rapports hebdomadaires devront être communiqués à l'UGP via les responsables social et environnement du PROJET HISWACA qui en feront une analyse et adresseront une note à l'intention du Coordonnateur National.

2-5-3- Recours à la force par les prestataires de sécurité privée

Le recours ou l'usage de la force n'est autorisé que dans le cadre de la légitime défense de soi ou d'autrui. Tout usage de la force fera l'objet d'un rapport d'incidence par le personnel de sécurité, le rapport sera transmis aux responsables social et environnement du PROJET HISWACA dans les 24h par le Responsable Régional. En outre, le Projet devra s'assurer que les agents de sécurité sont formés et ont une bonne connaissance de la réglementation liée à l'exercice de leur métier.

2-5-4- Formation du personnel de sécurité privée

Une session de formation semestrielle sera organisée par le Projet à l'intention du personnel des prestataires de sécurité privée affecté au projet. Ces séances seront coordonnées par les responsables

sociaux, environnement et VBG du Projet. Elles permettront de mettre à niveau les vigiles sur les thématiques suivantes (i) la politique de sécurité du projet et les directives environnementales et sociales de la Banque Mondiale en matière de sécurité, (ii) les VBG/EAS/HS, (iii), (iv) la légitime défense, (v) le mécanisme de gestion des plaintes. Les acquis de la formation seront évalués par les responsables sécurité, social et environnement du PROJET HISWACA pendant son inspection annuelle des performances des prestataires. À la suite de cette formation, des codes de conduites seront signés par tous les agents qui seront affectés au PROJET HISWACA. La formation portera également sur les aspects de connaissances générales, sur la sécurité privée tels que :

- les notions de vigile et d'agent de sécurité ;
- les principales qualités d'un vigile, notamment une bonne condition physique, un bon sens de l'observation, le respect des consignes, une bonne réactivité, le calme et le sang-froid, la patience, une bonne présentation ;
- Avoir une bonne connaissance de base des notions de secourisme, être autonome et autoritaire ;
- missions principales d'un agent de sécurité ;
- les rudiments de sécurité incendie, notamment le feu et ses conséquences, les principes fondamentaux de la sécurité incendie, les installations électriques, ascenseurs, et les risques d'incendie, les systèmes de sécurité incendie, les consignes de sécurité incendie ;
- les gestes de premier secours, en l'occurrence les parties vitales de l'organisme, savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours ;
- la médiation et la gestion des conflits à savoir : analyser les comportements conflictuels, la
- les techniques de défense en corps à corps ;
- les techniques d'observation et de surveillance : la garde, le corps de garde, la faction ; l'observation ; le point sensible, le périmètre de sécurité, la surveillance d'un point sensible ;
- la transmission des consignes, la gestion de l'information

Après avoir évalué le programme contenu dans le dossier formation de la société de sécurité à retenir, le projet complètera cette formation en faisant appel à des tiers qualifiés (Exemple : CICR) pour des formations directes dans des domaines particuliers notamment les règles de comportement, les Droits Humains et le Droit International Humanitaire ; la Formation obligatoire à la Santé, Sécurité et Environnement (SSE).

Les dossiers d'achèvement de ces formations supplémentaires seront conservés au siège de l'Unité de Gestion du Projet, en mesure d'être présentés à toute inspection ou à tout contrôle.

2-6- Gestion des actes répréhensibles

Les abus, actes répréhensibles, et autres violations du code de conduite, des règles d'engagement ou de toute autre règle prescrite par le projet, ou encore de tous autres délits prévus par le code pénal ou le code de justice militaire par des éléments de sécurité constatés dans l'exercice de leurs activités, feront l'objet de dossiers disciplinaires et (ou) judiciaires de la part du Coordonnateur sur avis du responsable sécurité du PROJET HISWACA, ou lorsque cela s'avère nécessaire, des procédures d'enquêtes peuvent être engagés au niveau des services de Police Judiciaire locaux (Gendarmerie Nationale et Police Nationale, parquet de céans).

2-7- Usage et gestion du personnel de la sécurité publique

Les relations entre le personnel des FDS et le PROJET HISWACA sont garanties par une convention passée entre le MINDEF et le MINEPAT après avis de la Banque sur le contenu de la convention. Cette convention définit le cadre de la collaboration et détermine les obligations réciproques des parties. Les responsabilités des forces de défense et de sécurité y sont codifiées. Dans le cadre de sa mise en œuvre, un comité de suivi sera mis en place et se tiendra régulièrement pour faire des évaluations et décider des orientations. Le premier comité aura pour objet la validation du plan de mobilisation.

2-8- Rôle des forces de sécurité publique

Le planning de mobilisation sera flexible et fonction de l'évolution effective des activités du Projet dans la zone d'intérêt. Cependant, les principales missions seront entre autres de :

- veiller à la sécurité des personnes et à la préservation des biens ;
- assurer les patrouilles au tour des sites ;
- assurer le secours et l'assistance aux personnes, la protection et l'alerte en cas d'accident ou d'évènement exceptionnel ;

3- ENGAGEMENT DES FORCES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Tous les éléments des forces de défense et de sécurité (FDS) mobilisés dans les opérations de sécurisation du projet sont des professionnels et sont astreints aux règles d'engagement tel que défini dans la convention signée entre le Gouvernement camerounais et la Banque Mondiale.

3-1- Usage de la force par les forces de défense et de sécurité

Les forces de la sécurité publique adopteront et appliqueront des réglementations sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu contre les personnes dans le cadre de l'application des lois. Les questions d'éthique liées au recours à la force et à l'utilisation des armes à feu seront en tout temps observées.

Les forces de la sécurité publique mettront en place un éventail de moyens aussi large que possible et muniront les responsables de l'application des lois de divers types d'armes et de munitions qui permettront un usage différencié de la force et des armes à feu. Il conviendrait à cette fin de mettre au point des armes à létalité relative à utiliser dans les situations appropriées, en vue de limiter de plus en plus le recours aux moyens propres à causer la mort ou des blessures.

La mise au point et l'utilisation d'armes à létalité réduite devraient faire l'objet d'une évaluation attentive afin de réduire au minimum les risques à l'égard des tiers, et l'utilisation de telles armes devrait être soumise à un contrôle strict des commandants opérationnels.

Les forces de la sécurité publique, dans l'accomplissement de leurs fonctions, auront recours autant que possible à des moyens non violents avant de faire usage de la force ou d'armes à feu. Ils ne peuvent faire usage de la force ou d'armes à feu que si les autres moyens restent sans effet ou ne permettent pas d'atteindre le résultat escompté.

Lorsque l'usage légitime de la force ou des armes à feu est inévitable, Les forces de sécurité publiques :

- a. en useront avec modération. Leur action sera proportionnelle à la gravité de l'infraction et à l'objectif légitime à atteindre ;
- b. s'efforceront de ne causer que le minimum de dommages, d'atteintes à l'intégrité physique, de respecter et de préserver la vie humaine ;
- c. veilleront à ce qu'une assistance et des secours médicaux soient fournis aussi rapidement que possible à toute personne blessée ou autrement affectée ;
- d. veilleront à ce que la famille ou des proches de la personne blessée ou autrement affectée soient

avertis le plus rapidement possible.

Lorsque l'usage de la force ou des armes à feu par les forces de la sécurité publique entraîne une blessure ou un décès, ces responsables présenteront sans délai à leurs supérieurs un rapport sur l'incident.

Le PROJET HISWACA par la voie du Coordonnateur, fera le suivi auprès de la hiérarchie militaire en cas d'infractions (usage arbitraire ou abusif de la force ou des armes à feu) tout en s'assurant qu'elles soient punies conformément à la loi en vigueur.

Aucune circonstance exceptionnelle, comme l'instabilité de la situation politique intérieure ou un état d'urgence, ne peut être invoquée pour justifier une dérogation à ces principes de base.

3-2- Dispositions spéciales

Les forces de la sécurité publique n'ont pas vocation à intervenir directement en relation avec les travailleurs ou les populations riveraines. En cas d'incident et sauf menace imminente, leur rôle se limite à tenir un périmètre de sécurité autour du lieu de l'incident. En cas de flagrant délit, leur rôle consiste à maîtriser le délinquant et le conduire vers les unités territoriales compétentes.

Les forces de la sécurité publique ne doivent pas faire usage d'armes à feu contre des personnes, sauf cas de légitime défense ou pour défendre des tiers contre une menace imminente de mort ou de blessure grave, ou pour prévenir une infraction particulièrement grave mettant sérieusement en danger des vies humaines, ou pour procéder à l'arrestation d'une personne présentant un tel risque et résistant à leur autorité, ou l'empêcher de s'échapper, et seulement lorsque des mesures moins extrêmes sont insuffisantes pour atteindre ces objectifs.

Quoi qu'il en soit, ils ne recourront intentionnellement à l'usage meurtrier d'armes à feu que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines.

Dans les circonstances appelant l'usage des armes, les forces de la sécurité publique doivent se faire connaître en tant que tels et donner un avertissement clair de leur intention d'utiliser des armes à feu, en laissant un délai suffisant pour que l'avertissement puisse être suivi d'effet, à moins qu'une telle façon de procéder ne compromette indûment la sécurité des agents de la force d'intervention, qu'elle ne présente un danger de mort ou d'accident grave pour d'autres personnes ou qu'elle ne soit manifestement inappropriée ou inutile vu les circonstances de l'incident.

3-3- Maintien de l'ordre en cas de rassemblements illégaux à proximité de la zone du projet

Comme chacun a le droit de participer à des réunions licites et pacifiques, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le Pacte International relatif aux droits civils et politiques, les forces de sécurité publiques doivent reconnaître que la force et les armes à feu ne peuvent être employées que conformément aux principes ci-dessous définis.

Les forces de sécurité publiques doivent œuvrer à disperser les rassemblements illégaux mais non violents sans recourir à la force et, lorsque cela n'est pas possible, limiter l'emploi de la force au minimum nécessaire.

Les forces de sécurité publiques ne peuvent utiliser des armes à feu pour disperser les rassemblements violents que s'il n'est pas possible d'avoir recours à des moyens moins dangereux, et seulement dans les limites du minimum nécessaire. Les forces de sécurité publiques ne doivent pas utiliser d'armes à feu en pareils cas, sauf dans les conditions stipulées dans le principe 9.

3-4- Mécanisme de gestion des plaintes liées à la sécurité

Le PROJET HISWACA a élaboré deux manuels de gestion des plaintes, un pour les bénéficiaires et les autres parties prenantes et un autre pour les travailleurs du Projet. Dans la pratique, le MGP des bénéficiaires et les autres parties prenantes est vulgarisé aux bénéficiaires par (i) les Opérateurs de terrain dans le cadre des activités d'accompagnement (sensibilisation de masse, visites à domicile etc.). Le Projet a également produit des affiches imagées de communication sur le MGP y compris les canaux de dépôt en anglais et en français. Ces affiches sont placardées dans les villages, les mairies, les sous-préfectures, les hôpitaux et tous les points accessibles aux populations.

Un accent devra être mis sur la sensibilisation concernant les plaintes mettant en cause le personnel de sécurité notamment les allégations ou les incidents relatifs à la sécurité, le vol, l'abus de pouvoir, les représailles, le harcèlement et l'exploitation sexuels, les violences sexistes, la corruption. Les plaintes relatives au personnel de sécurité devraient être consignées et enregistrées dans les mêmes conditions que les autres plaintes, et les préoccupations exprimées par les travailleurs du projet et les populations au sujet du personnel de sécurité devraient être prises en compte dans les meilleurs délais.

4- PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ

La sécurité est un ensemble de mesures destinées à protéger les personnes, les biens, les données, l'information et l'environnement contre les risques. Il s'entend ici, la sécurité physique, la sécurité routière, organisationnelle, institutionnelle. Les principes fondamentaux de la sécurité constituent les bases permettant de réduire les dangers et de faire face efficacement aux situations imprévues. Nous pouvons noter six (06) principes fondamentaux dans la sécurité.

4-1- Le principe de prévention

Il consiste à anticiper les risques avant qu'ils se produisent. La prévention repose sur :

- L'identification et l'analyse des menaces possibles ;
- La mise en place des règles, des procédures et bonnes pratiques ;
- La sensibilisation (informations, affiches, campagnes).

La prévention est essentielle, car le risque évité est souvent le risque le mieux maîtrisé.

4-2- Le principe de la protection

La protection vise à réduire l'impact du risque lorsqu'il ne peut pas être totalement évité. Elle comprend :

- les équipements de protection ;
- les infrastructures sécurisées (clôture, éclairage, contrôle d'accès).

La protection renforce la prévention la protection et limites les dommages en cas d'incident

4-3- Le principe de vigilance

Il consiste à rester attentif, prudent et observateur de l'environnement. La vigilance implique :

- la détection des comportements et situations anormaux ;
- le respect des signaux d'alertes et des instructions ;
- le signalement immédiat de tout fait inhabituel.

La vigilance humaine joue un rôle majeur, aucun dispositif technique n'est efficace sous attention humaine.

4-4- Principe de réaction

En cas de survenance d'un incident, l'importance de la réaction est fort déterminante : rapide, adaptée et organisée. La réaction comprend :

- Alerte (prévenir personnes et services compétents) ;
- La mise en sécurité des personnes ;
- La mise en œuvre des procédures d'urgence prévues.

Une réaction maîtrisée permet de limiter les conséquences d'un incident.

4-5- Le principe de responsabilité

La sécurité est l'affaire de tous. Elle découle des comportements individuel et collectif. Ce principe se traduit par :

- Le respect des règles de sécurité ;
- La participation active aux mesures de sécurité ;
- La volonté de se protéger soi-même et les autres.

Sans responsabilité, aucun système de sécurité ne peut fonctionner durablement.

4-6- Le principe de la formation et de l'évaluation continue

Les risques évoluent, la technologie change, il faut se mettre à jour.

La formation procure de l'assurance, permet de comprendre les risques spécifiques et de réagir avec calme et efficacité.

La formation renforce les compétences et améliore la culture de sécurité ;

La sécurité n'étant jamais acquise, il convient de contrôler régulièrement les dispositifs et d'analyser les incidents passés. Cela permet de :

- Réparer les failles ;
- Améliorer les procédures ;
- Adapter la sécurité aux nouveaux enjeux.

L'objectif est l'amélioration constante des pratiques.

Les principes fondamentaux de la sécurité constituent un cadre complet et cohérent pour réduire les risques. Ils s'appliquent à tous les domaines et rappellent que la sécurité dépend à la fois des moyens techniques et du comportement humain.

5- RÉDACTION DU PLAN DE GESTION DE SÉCURITÉ

5-1- Outils du Plan de Gestion De Sécurité (PGS)

Le plan de sécurité vise à faciliter la mise en œuvre de la politique de sûreté du projet ; il contient des outils nécessaires à la planification des activités de sécurité à savoir :

- Des outils d'analyse appliquée au contexte local ;
- Des règles valables dans tous les contextes ;
- Des check-lists et points de réflexion à développer concernant certains comportements et situations ;
- Des conseils facilitant la bonne gestion des ressources ;
- Des fiches réflexes permettant d'agir efficacement dès les premiers instants d'une crise.

5-2- Processus de revue du plan de Sécurité

Le PGS devrait faire l'objet d'une revue globale en temps de besoin, afin d'actualiser les informations obsolètes, sur une base trimestrielle ou annuelle à chaque évolution du contexte, en particulier lorsqu'un nouveau **niveau d'alerte** est décidé. Il fera d'office l'objet d'une mise à jour, afin de s'assurer de la bonne adéquation des mesures proposées avec la situation observée. **Le processus de relecture est initié par le responsable sécurité du projet sous l'autorité du coordonnateur du projet.**

De manière générale, le plan de sécurité est revu chaque fois que la situation l'exige. Toute augmentation ou réduction importante des effectifs ou des installations du projet dans les zones d'interventions, susceptibles d'avoir un impact sur le niveau d'exposition au risque, exige également une relecture critique de ce plan.

5-3- Processus décisionnel

Le responsable sécurité du projet est en charge de la mise œuvre et de la mise à jour du plan de sécurité, du respect des procédures décrites et de l'appropriation que doivent en avoir le personnel, les consultants et les missionnaires. En cas de crise, **l'avis du responsable sécurité** est prépondérant sur toutes les questions de sécurité et de sûreté ; en tout état de cause, **la responsabilité incombe entièrement au coordonnateur du Projet dans le cadre de la gestion des risques majeurs de sécurité.** Toute décision concernant les mesures à prendre, les règles, les méthodes, l'itinéraire d'évacuation, les contacts extérieurs lui incombe.

Les principales missions du responsable sécurité du projet sont :

- Collecte, analyse des informations sécuritaires et évaluation de toutes menaces dans le pays, en lien étroit avec le Responsable logistique du projet ;
- Confirmation du niveau de vigilance et d'alerte du moment ;
- Mise en œuvre des mesures spécifiques de prévention et de protection en cas de dégradation de l'environnement sécuritaire;
- Assistance au Coordonnateur du projet dans ses missions de médiation en cas de survenance d'une crise majeure ;

En lien étroit avec les points focaux et sous sa supervision constante, le responsable sécurité veillera à :

- Remonter des informations sécuritaires du niveau local ;
- L'application des mesures sécuritaires au niveau local.

6- Destinataires

Le présent Plan de Gestion de Sécurité s'adresse principalement à l'Unité de Gestion du Projet (UGP), aux points focaux sécurité ainsi qu'au personnel national et international, missionnaire, consultant et tiers partenaire.

La présentation des principaux éléments de ce guide pourrait se faire lors du briefing d'accueil des nouvelles recrues et des consultants. Des rappels réguliers sur les bonnes pratiques seront mis en place opportunément lors des briefings avec les parties prenantes ou à une fréquence plus élevée, si la situation l'exige. Les informations sur les modifications éventuelles et toute nouvelle mise à jour du plan seront communiquées au personnel concerné au cours d'un briefing particulier, par voie électronique ou par tout autre moyen réglementaire laissant traces, en fonction de la nature des informations à transmettre.

DEUXIEME PARTIE : EVALUATION DES RISQUES ET MENACES LIES AUX ACTIVITES STATISTIQUES DU PROJET

I- ANALYSE SÉCURITAIRE NATIONALE DU CAMEROUN (2025-2026)

Entre 2025 et 2026, le Cameroun fait face à un environnement sécuritaire complexe, marqué par la persistance de conflits armés, de menaces terroristes, de tensions politiques et de vulnérabilités socio-économiques. Cette analyse propose une lecture régionale approfondie de la situation sécuritaire nationale.

1-1- Foyers majeurs de conflits

- Région de l'Extrême-Nord (REN) : Menace terroriste persistante
La région demeure affectée par les actions de BOKO HARAM et de l'ISWAP : attaques, enlèvements, insécurité routière et déplacements massifs de populations.
- Régions du Nord-Ouest (RNW) et Sud-Ouest (RSW) : Conflit de type insurrectionnel
Un conflit armé de basse intensité mais durable, marqué par des enlèvements, des violences ciblées et une paralysie socio-économique.

1-2- Zones de fragilité intermédiaire

- Régions Nord (RNO) et Adamaoua (RAD), Criminalité rurale, tensions communautaires et pressions migratoires.
- Région de l'Est (RE), Pression humanitaire liée aux réfugiés, aux déplacés internes et à la criminalité transfrontalière.

1-3- Régions relativement stables

- Régions du Centre (RC), du Littoral (RLT), de l'Ouest (RO) et du Sud (RS) : Manifestations politiques ponctuelles, criminalité urbaine et risques économiques indirects.
La sécurité du Cameroun repose sur une approche différenciée intégrant réponses militaires, gouvernance, dialogue politique et développement local.

Tableau 1

Regions	Menaces	Acteurs	Niveau de risque	Impacts
Extrême-Nord	Terrorisme	Boko Haram / IS-WAP	Très élevé	Déplacements, famine
Nord-Ouest	Conflit séparatiste	Groupes armés	Élevé	Crise sociale
Sud-Ouest	Violences armées	Groupes séparatistes	Élevé	Paralysie économique
Est	Pression humanitaire	Réseaux criminels	Moyen	Tensions locales
Centre/Littoral	Manifestations	Acteurs civils	Faible à moyen	Troubles ponctuels

2- DE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'insécurité routière représente un défi majeur de santé publique au Cameroun. Chaque année, de nombreuses personnes perdent la vie, contractent des infirmités ou des blessures graves sur les routes avec des conséquences humaines, sociales et économiques considérables selon la BM, le Cameroun affiche un taux de mortalité routière parmi les plus élevés d'Afrique.

Ce phénomène met en lumière les limites du système des transports, la faiblesse des infrastructures et le comportement dangereux des usagers.

L'examen des données générales met à l'avant la forte croissance démographique et l'urbanisation rapide ; la multiplication du parc automobile ainsi que la montée en puissance du phénomène des mototaxis. À cela, il conviendrait d'ajouter le faible réseau routier et son niveau de dégradation important.

Cette étude analyse l'ampleur des accidents routiers au Cameroun en 2024-2025 à partir des données consolidées de l'Institut National de la Statistique (INS) et du Ministère des Transports. Les résultats indiquent 1 700-1 900 accidents corporels en 2024, 650-700 décès et plus de 3 000 blessés graves, avec un taux estimé de 22-25 décès pour 100 000 habitants. L'étude examine également l'impact socio-économique (1-3 % du PIB) et les implications pour la sécurité du personnel enquêteur et la modernisation du système statistique national.

L'insécurité routière constitue un enjeu majeur de santé publique et de développement durable. Au Cameroun, la croissance du parc automobile et l'urbanisation renforcent l'exposition au risque.

Les données proviennent des rapports administratifs (Police, Gendarmerie), des statistiques hospitalières et des consolidations annuelles de l'INS. Les limites incluent une sous-déclaration estimée entre 10 et 20 %.

Tableau 2: Indicateurs principaux (2024)

Indicateur	Valeur estimée
Accidents corporels	1 700 – 1 900
Décès	650 – 700
Blessés graves	> 3 000
Taux de mortalité	22– 25 / 100 000 hab.

En raison d'une mobilité professionnelle accrue, le personnel enquêteur présente un risque relatif estimé entre 1,4 et 1,6 par rapport à la moyenne nationale.

Annexe 1 : Calcul simplifié du risque relatif

Formule : $RR = \text{Taux groupe exposé} / \text{Taux population générale}$.

Hypothèse : $23,5 \text{ décès}/100\,000 \times 1,5 = 35,25/100\,000$.

$RR \approx 1,5$.

Annexe 2 : Gestion des risques professionnels

La gestion des risques professionnels repose sur les principes de prévention, responsabilité institutionnelle et amélioration continue.

Institut National de la Statistique (2024). Rapports statistiques annuels.¹

Ministère des Transports (2024). Bilan annuel de la sécurité routière.²

World Health Organization (2023). Global Status Report on Road Safety.³

Sources

¹ Institut National de la Statistique (2024). Rapports statistiques annuels

² Ministère des Transports (2024). Bilan annuel de la sécurité routière

³ World Health Organization (2023). Global Status Report on Road Safety.

3- ANALYSE FACTUELLE ET PROSPECTIVE DES RISQUES DE SECURITE

La période 2026-2028 constitue un horizon stratégique déterminant pour le Cameroun, dans un contexte marqué par la persistance de conflits armés asymétriques, des fragilités socio-économiques structurelles et un environnement régional instable. La présente note stratégique adopte une approche prospective afin d'identifier les trajectoires sécuritaires plausibles et de proposer des orientations adaptées aux décideurs publics.

3-1- Contexte sécuritaire national

La situation sécuritaire du Cameroun demeure caractérisée par une fragmentation territoriale des menaces. L'Extrême-Nord est affecté par le terrorisme djihadiste, tandis que les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest subissent un conflit séparatiste prolongé. Les autres régions connaissent une stabilité relative, mais restent vulnérables aux chocs politiques, économiques et humanitaires.

3-2- Analyse des menaces stratégiques

Les menaces sécuritaires majeures s'articulent autour de quatre axes principaux : le terrorisme, les conflits internes, les tensions politiques et les pressions humanitaires. Ces menaces interagissent et se renforcent mutuellement, complexifiant la réponse étatique.

3-3- Analyse prospective (2026–2028)

Trois scénarios prospectifs structurent l'évolution possible de la situation sécuritaire : une stabilisation progressive (peu probable), un statu quo sous tension (le plus probable) et une dégradation sécuritaire significative (faible probabilité mais impact élevé). Le scénario tendanciel demeure celui d'une instabilité contrôlée, sans résolution structurelle des crises.

Tableau 3: Tableau stratégique des menaces et réponses

Menace stratégique	Zones concernées	Impacts principaux	Réponses stratégiques recommandées
Terrorisme djihadiste	Extrême-Nord	Insécurité civile, déplacements, crise alimentaire	Renforcement du renseignement, coopération régionale, sécurisation des axes ruraux
Conflit séparatiste	Nord-Ouest, Sud-Ouest	Violences armées, paralysie économique, crise éducative	Dialogue inclusif, désescalade militaire, relance des services publics
Tensions politiques	Centres urbains	Manifestations, instabilité sociale	Prévention des conflits, gouvernance inclusive, communication institutionnelle
Pressions humanitaires	Est, Grand Nord	Tensions communautaires, vulnérabilité sociale	Renforcement de l'aide humanitaire, intégration socio-économique des réfugiés

La prévention de l'extension géographique des conflits et le renforcement de la résilience communautaire constituent des priorités majeures. À l'horizon 2026-2028, le Cameroun évoluera très probablement dans un contexte de stabilité fragile. La transformation durable de l'environnement sécuritaire dépendra de la capacité de l'État à dépasser une logique strictement sécuritaire au profit d'une gouvernance inclusive et territorialisée. Il conviendrait de dire que cet environnement pourrait impacter fortement l'atteinte des objectifs de développement dont l'activité statistique nationale.

II- EVALUATION DES RISQUES ET MENACES DE SECURITE SUR LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

Tableau 4: Informations sécuritaires sur la base du projet

Base	
Niveau de sécurité	Satisfaisant
Coordonnateur du projet	DG/INS et coordonnateur de l'UGP/HISWACA
Directeur des Opérations	Coordonnateur Adjoint UGP/HISWACA
Adresse de l'UGP	
Nombre d'employés permanents	12
Nombre de résidants	Aucun cadre ne réside dans l'immeuble
Brève description :	Le siège est logé dans un immeuble à plusieurs niveaux sis au centre administratif ; on y accède facilement par un axe revêtu permettant de rejoindre ou de se projeter vers une zone relativement sécurisée hébergeant plusieurs ministères. Cet immeuble présente des vulnérabilités au regard de sa notoriété adossée à la Banque Mondiale ; pour tout dispositif de sécurité interne, le siège emploie deux vigiles H24 le système de vidéo surveillance présente de nombreuses anomalies d'une part et, d'autre part, - L'immeuble siège est partagé par trois organismes distincts : les services de la DGB, l'UGP-HISWACA et les services centraux - L'immeuble construit par l'INS, il y'a 4 ans présente néanmoins des insuffisances.

II-1- Analyse des vulnérabilités de l'immeuble siège de l'UGP

L'immeuble siège de l'INS s'ouvre sur une route aménagée très encombrée le jour et peu fréquentée la nuit du fait de son isolement et de son faible éclairage. Il est adossé sur un espace peu sécurisé ouvrant sur le Lac Municipal et la Voirie Municipale coutumière des agressions physiques ; La clôture d'enceinte est une grille métallique permettant une vue claire de l'intérieur comme de l'extérieur pouvant faciliter, à l'extrême, un tir en mouvement ou un jet d'explosif ; Évaluer/signaler le risque avéré dans la salle Open-space du 1^{er} étage avec les services info INS.

La surveillance est assurée par 02 agents de sécurité sans équipements particuliers, ni pour la communication ni pour donner l'alerte en cas d'acte de malveillance : Les deux postes tenus par l'Agent de Sécurité (AS) ne disposent d'un ralentisseur pour les voitures laissant la possibilité d'une action en coup de bélier ; Le SAS du poste de police de l'entrée ne laisse pas assez d'espace pour le filtrage

des usagers dont le flux est important ; Le nombre d'AS est assez faible et ne permet pas la tenue efficace de l'immeuble siège, pire encore la permanence dans la salle de veille.

Des aménagements subséquents nécessitent d'être engagés dans des délais courts, compte tenu de la tendance nationale à la radicalisation de la criminalité et le durcissement des actes de violence.

L'UGP est logé dans l'immeuble des services centraux de l'INS. Elle occupe respectivement des bureaux au 1^{er} et au 2^e étage. Outre les services propres à l'INS, un démembrement de la Direction Générale du Budget/Ministère des Finances, y a pris ses quartiers. Cette proximité avec plusieurs services autres que le Projet HISWACA comporte des risques que le présent plan va examiner.

❖ Gestion des parkings

Parkings insuffisants et d'affectation uninominale : l'occupation donne lieu à des échanges parfois inamicaux entre des prétendants à un même emplacement. L'aménagement d'autres espaces pouvant servir de parkings se fait nécessaire. L'exploitation des locaux annexes de l'INS serait une solution idoine à ce risque.

❖ Problématique de la confidentialité

La proximité de l'UGP avec d'autres services dont ceux qui ont participé à la mise en place du projet portent les germes d'une fuite permanente d'informations, facilite l'intrusion dans l'administration du projet et constitue un champ fertile aux trafics d'influence.

❖ Confusion⁴ des rôles et de hiérarchie

La cohabitation entre l'UGP et les services centraux trahit assez des conflits de compétence. Pour certains cadres de l'INS, l'UGP serait assimilée à une division de l'INS donc soumise à une subordination hiérarchique. Cette attitude se manifeste dans la timidité du personnel de l'INS à exécuter des instructions élaborées par l'UGP et soumises à la signature du Coordonnateur National, pourtant Directeur Général de l'INS.

⁴ Selon **Gaston Bachelard**, la Confusion est un obstacle épistémologique et nécessite une rupture intellectuelle. Cette rupture passe par la construction de concepts précis ; l'usage du raisonnement mathématiques et expérimentale ; une critique permanente des évidences.

❖ Dysfonctionnement essentiel du système de sécurité

- Absence d'un registre de suivi des incidents de sécurité ;
- Absence de matériel de filtrage à la guérite. Ce qui pourrait faciliter des intrusions, l'introduction du matériel prohibé dans l'enceinte de l'organisme ou encore la sortie frauduleuse de matériel relevant du patrimoine de l'entreprise.
- Absence de consignes écrites réglementant les visites privées et la circulation des partenaires dans l'immeuble.
- Rupture assez fréquente d'eau dans le bâtiment limitant l'entretien et constituant un risque pour l'hygiène (fait imputer à une inadéquation du supprimeur).
- Violation des consignes de circulation des véhicules et encombrement devant les installations d'urgence (service ENEO, installation sapeurs-pompiers, le perron de l'immeuble).
- L'occupation d'un bureau par le service informatique de l'INS dans un open space alloué à l'UGP constitue une vulnérabilité importante.

❖ Standard des bureaux

Tableau 5: Normes et standards de sécurité bureaux du projet

BUREAUX	
Composantes	Standards
Sûreté des bureaux et des sites de travail	L'ensemble des bâtiments accueillant du personnel du projet doivent être aux normes et standards HSE (normes incendie, électricité, issues de secours...).
	Le site est équipé de dispositifs anti-intrusion (protection mécanique périphérique type mur ou clôture, surtout pour les bases).
	• L'accès principal doit être équipé au besoin d'un sas de sécurité ; • L'accès des véhicules doit s'effectuer par un portail séparé, équipé d'un dispositif anti-voiture bélier au besoin. Les portails peuvent être fermés si nécessaire en cas de danger.
	Les bureaux doivent être équipés d'un dispositif de contrôle d'accès. Une procédure d'accès au site détaillera les droits et les créneaux attribués à chaque détenteur (qui peut aller où et quand).
	Les issues de secours donnant sur l'extérieur doivent être équipées de dispositifs de type « barre anti panique » permettant l'évacuation en cas d'incendie tout en empêchant l'accès à partir de l'extérieur.
	Les bâtiments doivent faire l'objet d'une surveillance humaine (gardiennage) appropriée H24 7/7.
	Le site doit être équipé d'un dispositif d'alerte sonore permettant de prévenir les occupants en cas de danger (sirène, bouton d'alarme...).
	Le site dispose d'une pièce sanctuarisée, renforcée d'un point de vue sûreté (porte, fenêtre, système de communication dédié) qui peut être utilisée comme refuge temporaire en cas d'actions violentes sur le site (confinement).

Installations communes

- Toilettes modernes : standard souvent plombé par les coupures d'eau
- Restaurant ; 01
- Salle de sport 01 : bien équipée et ouverte deux fois par semaines en fin de journée
- Infirmerie 01 : Sous l'autorité d'un médecin du travail, elle est ouverte deux fois par semaine pour 4 heures ;
- Salles de conférences 02 : équipements très modernes, très confortables

Espaces mesurés

- Local serveur : Moyennement protégé
- Poste de Commandement et de Sûreté (PCS) : Sécurité moyenne.

II-2- Risques internes au projet

Le Projet HISWACA dont la mise en œuvre mobilise principalement l'INS, en coordination avec les bénéficiaires sectoriels ainsi que les partenaires techniques et financiers dans un environnement institutionnel caractérisé par :

- La contrainte budgétaire ;
- La transformation numérique ;
- La sensibilité stratégique des données publiques, la maîtrise des risques internes constitue un facteur aggravant.

II-2-1- Les principaux risques internes identifiés**❖ Risques organisationnels et institutionnels**

- Mauvaise définition des responsabilités ;
- Chevauchement des compétences entre structures sectorielles ;
- Insuffisante formalisation des procédures ;
- Retard dans la validation technique et hiérarchique ;
- Communication interne insuffisante.

Impact potentiel

Retards cumulés dans l'exécution ; incohérences méthodologiques.

❖ Risques capacitaires

- Insuffisance de compétences spécialisées ;
- Indisponibilité du personnel clé ;
- Résistance au changement organisationnel.

Impact

- Erreurs méthodologiques et dépendance de l'expertise externe (consultants).

❖ Risques administratifs

- Retards dans la mobilisation des contreparties nationales ;
- Lourdeurs des procédures de passation des marchés ;
- Risque de non-conformité aux exigences des partenaires financiers.

Impact

Tensions avec les partenaires techniques et financiers, pertes d'opportunités de financements.

❖ Risques technologiques et informationnels

- Vulnérabilité des systèmes d'information (multiplicité des groupes What'sApp)
- Archivage peu sécurisé : Absence d'un système d'archivage institutionnel ; archivage essentiellement physique ;
- Fuite et altération des données sensibles : intrusion et absence de levée de doute sur la moralité de toutes personnes étrangères qui ont accès aux dossiers sensibles du projet.

Impact

Atteinte à la souveraineté statistique

❖ Risques juridiques

- Interprétation non restrictive des lois, règlements et procédures internes ;
- Risque de conflit d'intérêt élevé ;
- Non-respect des normes sectorielles.

❖ Risques financiers

- Mauvaise gestion de la trésorerie ;
- Risque d'erreurs dans la tenue de la comptabilité

Impact

Malversations et détournements ; non-paiement des droits

❖ Risques humains

- Climat social dégradé par des conflits de personnes ;
- Fraude, détournements, corruption ;
- Harcèlement, discrimination ;
- Absence de fluidité de l'information ;
- Attitudes narcissiques.

Impact

Baisse du rendement, multiplication des contentieux, atteinte à l'image, blocage des procédures.

Le Projet HISWACA représente une opportunité structurante pour le système statistique national. La maîtrise proactive des risques internes constitue une condition déterminante pour l'atteinte des objectifs. A cet effet, l'auditeur interne se doit de jouer pleinement son rôle d'aide à la décision.

Tableau 6: Tableau des incidents majeurs de sécurité survenus entre 2024 et 2025.

Risques caractérisés	Degré de Criticité
Intrusion dans les bureaux	Élevé
Blocage de l'ascenseur	Élevé
Inondation des pavillons	Modéré
Dégradation de l'immeuble	Faible
Vol de véhicule dans les parkings extérieurs	Modéré
Cambriolage dans les véhicules	Modéré
Coupure d'électricité (délai de mise de l'inverseur du générateur)	Très long

II-3- État d'esprit des populations en rapport avec le climat sécuritaire en cours

II-3-1- Appréciation générale

Sur la période considérée, le climat sécuritaire national demeure globalement maîtrisé, malgré la persistance de foyers d'instabilité localisés. Aucun effondrement structurel de l'ordre public n'a été observé. Toutefois, une érosion progressive de la confiance civique et une fatigue psychosociale diffuse sont perceptibles, particulièrement en milieu urbain. Le moral national peut être qualifié de stable mais sous tension ; résilient mais fatigué ; prudent mais anxieux.

II-3-2- Situation par zones stratégiques

a) Extrême-Nord

Activités résiduelles de Boko Haram et de Islamic State West Africa Province ; menace contenue mais persistante ; habitude des populations à la présence sécuritaire ; résilience communautaire élevée.

Impact moral : fatigue sécuritaire chronique, sans panique collective.

b) Nord-Ouest / Sud-Ouest

Conflit séparatiste prolongé à basse intensité ; multiplication d'incidents ponctuels (enlèvements, pressions locales) ; désengagement civique progressif.

Impact moral : méfiance institutionnelle accrue, adaptation économique informelle.

c) Est (Kadey, Lom-et-Djérem)

Insécurité diffuse (banditisme transfrontalier, tensions socio-économiques).

Impact moral : anxiété économique prédominante, faible politisation.

II-3-3- Dynamique temporelle de sécurité

1er semestre 2024 : Stabilisation relative et prudence collective.

2e semestre 2024 : Stress latent amplifié par rumeurs et réseaux sociaux.

Année 2025 : Crispation politique modérée dans un contexte pré-électoral ; hausse de la méfiance informationnelle en milieu urbain.

II-3-4- Facteurs structurants du moral national

- Variable économique (dominante) : inflation, chômage des jeunes ;
- Conflits localisés : impact régionalisé, non systémique ;
- Climat politique lié aux élections : tensions verbales croissantes.
- Facteurs stabilisateurs : chefferies traditionnelles réhabilitées, réseaux religieux, solidarités familiales.

II-3-5- Évaluation prospective du risque (6–12 mois)

Risque	Probabilité	Observation
Explosion sociale nationale	Faible	Absence de dynamique insurrectionnelle généralisée
Pics localisés de violence	Modéré	Incidents symboliques possibles
Érosion continue de la confiance	Élevé	Facteur stratégique principal

L'analyse des risques et la prospective nous permettent de conclure en faveur d'une continuité contrôlée avec des tensions diffuses mais maîtrisables. Une veille stratégique axée sur les signaux faibles psychosociaux en milieu urbain est nécessaire afin d'éviter la dégradation du capital confiance de la cible de l'activité statistique.

TROISIEME PARTIE

I- ELEMENTS DE MITIGATION DES RISQUES ET MENACES IDENTIFIES

I-1- Mise en œuvre de la force publique

Cette partie de l'étude examine l'interaction entre le projet et les forces publiques. Elle évalue systématiquement le dispositif institutionnel d'atténuation des risques de sécurité.

I-2- Forces de Maintien de l'Ordre (FMO)

Le dispositif organique des FMO est calqué sur le découpage administratif avec des particularités répondant à la stratégie de proximité pour des besoins d'efficacité ou de protection de l'économie nationale. Le tableau ci-après reprend à toutes fins utiles la hiérarchisation des unités et formations et ressort les capacités, la zone d'influence et les procédures de mise en œuvre qui peuvent opportunément être complétées par les M.o.U. avec le projet. Les FMO disposent d'un réseau de renseignements humain fiable et d'un pouvoir de réquisition des personnes et moyens publics et privés. Elles peuvent en tout temps obtenir par demande de concours, les services et moyens des forces de défense (terre, air et mer).

Tableau 7: Organisation spatiale des FMO de la zone du projet et l'ensemble du pays

	Unités/formations	Capacités	Zone d'influence	Procédure de mise œuvre
Gendarmerie Nationale	Légion de gendarmerie	Coordination : conception et conduite des opérations ; administration ; synthèse et analyse des renseignements ; MO-RO	Région administrative	Alertes sur N° vert 1501/113 Réquisitions ; initiatives Plaintes.
	Compagnies de gendarmerie	Enquêtes de police judiciaire : S.A.R ; contrôle de l'action des brigades ; renseignement	Département	Demande d'assistance ; Plaintes ; initiative
	Brigades de gendarmerie	Patrouilles ; surveillance des axes routiers ; police des biens et des personnes ; enquêtes de police judiciaire ; constats accidents de circulation ; police militaire ; assistance renseignements	Commune	Appels au secours ; plaintes ; requêtes ; initiative
Police Nationale	Délégué régional à la Sûreté Nationale	Renseignements ; maintien de l'ordre ; protection des structures économiques ; protection de l'identité nationale	Région administrative	Plaintes ; réquisitions ; appels au secours sur N° verts : 1500/117
	Commissariats centraux	Enquêtes de P.J ; enquêtes financières ; police de la circulation urbaine ; ouvertures d'itinéraires urbains ;	Grandes villes	Plaintes ; dénonciations ; appels au secours ; sur initiative.
	GMI	MO-RO ; escortes urbaines ; protection des personnes et biens ; patrouilles administratives	Régional	MOU ; réquisition
	Commissariat sécurité publique	Surveillance du territoire ; enquêtes de PJ ; constats d'accidents ; assistance ; renseignements	Commune	Plaintes ; dénonciations ; sur initiative ; appels au secours.

Tableau 8: Maillage territorial des acteurs de la sécurité nationale

Localité	Acteurs	Niveau d'intervention
NIVEAU NATIONAL	MINDEF MINAT MINJUSTICE MINSANTE DGSN COORDONNATEUR NATIONAL HISWACA-SOP2	• Violences généralisée et graves, • Insurrection nationale.
NIVEAU REGIONAL	Gouverneur de la région; Procureur général près la cour d'appel Commandant Légion de gendarmerie Délégué régional de la santé publique Coordonnateur régional Délégué régional de la sureté nationale	• Émeutes avec dégradation des biens, • Atteintes aux libertés fondamentales, • Violences basées sur le genre, • Trafic des êtres humains et drogues
NIVEAU DÉPARTEMENT	Préfet; Procureur de la république Délégué départemental de la santé Commandant de compagnie de gendarmerie Commissaire de la sécurité publique Point focal du projet	• Troubles à l'ordre public basse intensité, • Atteintes à la liberté, à l'intégrité physique, • Atteinte à la réputation, • Atteinte aux biens. •
NIVEAU COMMUNE	Sous-préfet CB Gendarmerie; Commissaire de Police; Chef du district de santé ; Relais Communal; Société de gardiennage (AS)	• Vols • Viols • Menaces diverses • Police administrative ; • Constats d'accidents de la voie publique. • Assistance en cas de détresse.
LOCAL	Chef traditionnel; Relais communautaire Comité de vigilance (COVI)	• Surveillance et alerte, pas de moyens de coercition

Vulnérabilité du dispositif global de la sécurité

La vulnérabilité du dispositif ci-dessus décrit est perçue dans ses trois composantes :
Les Forces de Défense et de Sécurité : leur toute puissance est écornée par des personnels peu professionnels auteurs des actes de corruption, collusion avec des GANes, abus de fonctions, trafics d'influences.

Les sociétés privées prestataires des services de sécurité qui laissent peser des doutes sur leur moralité, leur formation avec un encadrement lâche autant que l'on s'éloigne de la base.

Les comités de vigilance : leurs membres naturellement proches des séparatistes, des djihadistes et autres brigands trahissent la loyauté relative et une recherche de l'intérêt personnel.

II- L'EVALUATION DES RISQUES ET MENACES

II-1- Méthodologie

Pour l'identification et l'évaluation des menaces et risques sur la zone d'intérêt du projet, la démocratie a consisté en un cantonnage des zones à risques connues ; une revue documentaire des rapports officiels des forces publiques ; des ONG et des sites spécialisés. Des entretiens structurés avec des autorités administratives, des leaders d'opinion, des dignitaires religieux, des chefs religieux.

Les risques et menaces aussi collectés ont été soumis à un regard croisé probabilité/impact tout sur le plan de la poursuite du projet, l'augmentation des coûts, la santé et l'image.

Une fois identifiés et caractérisés, les risques ont été hiérarchisés.

II-2- Détermination de la probabilité

La probabilité de survenance de l'événement dépend de la fréquence, des circonstances de l'activité et du nombre de personnes exposées. La probabilité s'appuie sur des prévisions plutôt que sur une recherche active de renseignements (statistiques) sur les menaces. Cinq niveaux de probabilité sont retenus.

	1. FAIBLE	très improbable, ne surviendra probablement jamais.
	2. MOYEN	La probabilité de survenir de l'événement est non nulle.
	3. FORT	La probabilité de survenir de l'événement est significative.
	4. TRÈS FORT	L'événement s'est déjà produit et se reproduira dans la plupart des cas.
	5. CRITIQUE	L'événement surviendra sûrement à court terme.

II-3- Détermination de la gravité

La gravité est évaluée sans connaître la nature exacte de l'incident ou l'étendue des dommages qu'il pourrait engendrer. La gravité peut s'apprécier en perte financière, facilement quantifiable, ou en perte plus subjective (impact sur l'image, la réputation, la confiance...) difficilement appréciable. Cinq niveaux de gravité sont retenus :

	1. NEGLIGEABLE	Sans aucune conséquence remarquable.
	2. MODÉRÉ	Peu de conséquences, reste tolérable. Les conséquences restent internes.
	3. IMPORTANT	Ne met pas la poursuite du projet en péril mais très grave et doit être impérativement traité. Les conséquences sont externes.
	4. EXTRÊME	L'événement provoque des blessés graves et des atteintes aux biens. Les opérations sont fortement restreintes.
	5. MAJEUR	De nombreux morts sont à déplorer et des installations critiques sont détruites. Les activités sont arrêtées.

II-4- Détermination de la criticité

L'estimation de la probabilité et de la gravité selon les définitions élayées précédemment est une analyse qualitative, soumise à une certaine subjectivité et qui devra être affinée par le projet en fonction de sa propre perception du risque.

L'utilisation d'une matrice aide à prioriser les mesures dans le cadre du plan de traitement. À cet égard, chaque couleur de la matrice correspond à un degré de criticité qui avise le projet sur le niveau d'action exigé permettant de réduire l'impact ou la probabilité de chaque risque.

La combinaison de la fréquence par la gravité donne un niveau de criticité. Ce niveau de criticité se traduit sous forme de matrice.

II-5- Synthèse des risques et menaces

D'après ce qui précède, les menaces et risques majeurs sécuritaires susceptibles de compromettre de façon significative le projet dans les zones d'intervention sont les suivants :

- Instabilité politique ;
- Déstabilisation des institutions ;
- Actes de terrorisme ;
- Mise en œuvre des Engins Explosifs Improvisés (EEI) ;
- Kidnapping ;
- Multiplication des actes VBG.

II-6- Typologie des menaces présentes dans la zone d'intervention du projet

Par menaces, il s'entend tout danger, toute capacité pouvant compromettre le projet. Le risque quant à lui se définit comme la probabilité qu'un acte dommageable se produise.

Tableau 9: Matrice des menaces des zones à insécurité élevée

Menaces	Évaluation – résumé / commentaires		
	Faits marquants	Probabilité	Gravité/ Impact
Présence des GANes	Existence de plusieurs groupes armés séparatistes dans le NOSO : Ambazonian Defence Forces (ADF) ; Southern Cameroon defenses forces (SOADEF) ; Red Dragons .	Forte	Moyenne
Fabrication et maîtrise des EEI par les GANes	Multiplication des attaques aux EEI ; saisies et démantèlement des unités artisanales de fabrication des EEI ; nombre de victimes des attaques aux EEI (véhicules et membres de la communauté)	Moyenne	Fort
Criminalité transfrontalière et trafic des êtres humains	Une opération spéciale de la police nigériane a abouti à la libération d'environ 100 camerounais pris en otage par un groupe criminel organisé opérant sur les réseaux sociaux avec pour leurre le Canada (25 janvier 2026)	Faible	Fort
Trafic d'armes et de munitions	Détention des armes de guerre par les GANes ; attaques armées des unités des FDS avec emport des matériels de guerre ; prolifération des armes de petit calibre ;	Forte	Fort
Trafic des stupéfiants et des êtres humains	Saisie des stocks importants de drogues dures (cocaïne, cannabis) ; saisies des restes humains par les fds lors des opérations diverses	Moyenne	Faible
Gangstérisme rural (coupeurs de routes)	Restriction de la circulation sur certains axes (jours et heures) ; vol de bétail, kidnappings contre rançon	Fort	Modéré
Terrorisme	- Indices des actes de terrorisme dans le grand-Nord : intensification des violences liées aux groupes djihadistes ; les chiffres selon les rapports de UN/OCHA mentionne pour l'Extrême-nord en 2025 399 morts, 562 blessés et 24808 IDP - Indices des actes de terrorisme dans le NOSO : malgré l'indisponibilité des chiffres officiels, les sources de la presse font état de 1811 membres des FDS tués, persistance des villes mortes, affrontement fréquents entre GANes et FDS avec des moyens asymétriques, attaques et représailles contre des civils, enlèvements répétés, fermeture des églises suite à des actes de violence répétitive contre les membres du clergé surtout au Nord-ouest, déplacement du conflit sur le terrain identitaire (massacre de 15 civils le 15 janvier 2026 à Guidado)	Elevé	Critique

III- MATRICE DES RISQUES, MENACES ET MESURES DE MITIGATION

Tableau 10: Risques, degré de criticité et mesures de mitigations

RISQUE= Impact x Probabilité

Menace	Caractéristiques du risque	Impact	Probabilité	Risque	Mesures de mitigations	Impact résiduel	Probabilité résiduelle	Risque Résiduel
Situation politique-géopolitique								
Instabilité politique / coup d'Etat : Peut avoir un impact sur le déroulement des activités ; arrêt, suspension, retard dans l'atteinte des objectifs.	Changement brutal à la tête d l'état et suspension des autres institutions	4	2	08	- Réduction des déplacements ; - Suspension temporaire des activités ; - Anticipation sur les activités du projet pouvant être impactées par un changement constitutionnel	3	2	06
Kidnapping : Impact psychologique sur le personnel	Interception, arrestation, exfiltration, séquestration et torture ; réclamation d'un avantage	4	3	12	- Mise en place d'un Standard Opérationnel Procédure (SOP) déplacement ; - Veille sécuritaire ; - Mise en place des points focaux locaux ; - Eviter la présence des badauds ; - Eviter de se présenter comme agent de l'administration publique ; - Utilisation des véhicules discrets ; - Prévoir une cellule de gestion de crise ; - Eviter de se déplacer seul ; - Procéder à la banalisation des véhicules.	3	3	9

Manifestations / mouvements de foule : Impact sur les activités.	Rassemblements sur la voie publique avec revendications plus ou moins violentes, des cris séditieux ou hostiles	3	3	9	- Eviter les lieux de manifestations ; - Ne pas prendre part aux manifestations ; - Suspender les activités nécessitant des regroupements.	1	4	4
Affrontements communautaires/ interethniques : Impact sur les activités et impact psychologique sur le personnel.	Violences communautaires avec dégradation des biens	3	4	12	- Ne pas être à l'origine de ces affrontements ; - Eviter les lieux des affrontements ; - Ne pas prendre part aux affrontements ; - Rester neutre ; - Si nécessaire réduire les activités pendant la période.	2	4	8
Violences basées sur le genre : Cas d'exploitation, abus sexuel/ harcèlement sexuel Impact sur les activités et impact psychologique sur le personnel.	Abus de faiblesses	3	3	09	- La mise en place au niveau des communes et collectivités des organes et des actions de sécurisation de la gestion foncière qui prenne en compte les droits fonciers des femmes pour permettre de réduire les contraintes liées aux normes coutumières d'accès. - Signature du code de bonne conduite par tous les intervenants dans le cadre du projet.	2	2	4
Terrorisme / Attentat /EEI : Impact sur le personnel et sur les activités.	Violence extrême, indiscriminée contre des civils à but religieux , sociétal ou politique	2	4	08	- Communication sécu avant tout déplacement ; - Éviter les activités le jour de marché ; - Respecter les horaires de déplacement ; - Discrétion sur son identité ; - Former et recycler les agents sur les mesures de sécurités déjà existantes ; - Cartographier les villages à risques ; - L'utilisation des relais communautaires ; - Se renseigner sur l'état de la route avant chaque départ ; - Rester en contact permanent avec le	4	3	12

					- responsable sécu ; - Partenariat/protocole avec les FDS ; - Partenariat avec le Cluster Protection de l'ONU.			
Délinquance & Criminalité								
Cambriolage Vol/agression à main armée Braquage : Impact psychologique sur le personnel, peut ralentir les activités et peut aussi avoir un impact sur le matériel du projet.	Vol avec violence ; Vol par escalade ou avec usage d'une fausse clé ; Soustraction frauduleuse de biens ou des valeurs	4	3	12	- Elever les clôtures des bureaux et des bases ; - Assurer une formation continue des gardiens ; - Cadenasser les engins au bureau ; - Contrôler les entrées ; - Tenir à jour le registre de visite, prévoir un parking sécurisé ; - Respecter les heures sécurité ; - Choisir des engins de couleur discrète ; - Eviter la manipulation des espèces ; - Ne rien abandonner dans une voiture.	3	3	9
Accidents & Catastrophes								
Accidents de la route : impact psychologique et impact sur le matériel.	Collision entre deux véhicules ; Sortie de piste ; percussion d'un piéton ou d'un obstacle ; Chute de moto ; Non-respect du code de la route, conduite en état d'ébriété, distraction, mauvais état technique du véhicule	3	4	12	- Le respect du SOP déplacement ; - Entretien régulier des véhicules, dotation régulière en matériels de protection (ceinture lombaire, casque, chaussures de sécurité pour les motos) ; - Souscrire à une assurance tous risques ; - Doter le personnel en kits premier secours ; - Former le personnel en premier secours ; - Tenir compte de l'amortissement de l'engin et non de la durée de vie.	3	2	6
Intempéries et inondations : impact psychologique et impact sur le matériel	Coupures humides ; Impraticabilité des routes ; éboulements	3	4	12	- Réduire les déplacements pendant la saison des pluies ; - Bien planifier les activités en saison pluvieuses ; - Bien identifier les zones à risque ; - Former les staffs aux premiers secours et à la natation ; - Bien se renseigner sur l'état des ponts et bas-fonds ; - Consulter la météo avant les sorties ; - Prévoir des sacs étanche pour la protection du matériel électronique ; - Prévoir les gilets de sauvetage ; - Éviter les zones inondables.	2	3	6

Graphique 1: Matrice des risques résiduels

Critique (5)	Destabilisation des institutions				
EXTRÊME (4)	Incendie criminelle	Conflit identitaire	Grèves violentes	Actes de terrorisme	
IMPORTANT (3)	Trafic de drogues	- Mise en œuvre EEI - Accident,	Affrontements communautaires/ interethniques	- Agressions criminelles contre éléments FDS et des acteurs du projet - Kidnapping	
MODERE (2)	Incendie accidentel	- Vols à mains armés - Viols - Violence physique	- Risque climatique/Noyade - Intempéries et Inondations	Appels à la désobéissance civile	Destabilisation des institutions
NEGLIGEABLE (1)	Injures	Banditisme résiduel	- Incendies criminelles - Manifestations/ Mouvements de foules	- Gangstérisme rural - blocage des routes	
Gravité / Probabilité	FAIBLE (1)	MOYEN (2)	FORT (3)	TRES FORT (4)	CRITIQUE (5)

IV- PROCEDURES GENERALES : PREVENTION ET DIRECTIVES GENERALES

IV-1- Veille sécuritaire

La veille sécuritaire est un pilier de la gestion des risques sûreté. Cette veille doit être appliquée H24, 7jrs/7 et adaptée aux activités du Projet.

Les actions permettant une veille adaptée sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11: Veille sécuritaire

Objectifs	- Suivi de la situation sécuritaire : incidents, détérioration mineure/ majeure - Évaluation constante de la situation sécuritaire - Adaptation des mesures de sûreté à l'évolution de la situation - Reporting.	
Méthode et actions	ACTIONS	RESPONSABLE
	Suivi des alertes et de la plateforme Groupe WhatsApp dédié aux communications entre les personnels. Mise en place d'un système back up.	Responsable sécurité HISWACA
	Suivi quotidien des événements/ incidents et échange en réunion hebdomadaire ou immédiat si incident sérieux.	Tous les collaborateurs avec un référent désigné au sein des experts ou chef de projet terrain.
	Connexion avec les points de contact diplomatiques ; Participation aux réunions sécuritaires des autres projets, ONG, Les contacts/ réunions avec les responsables sécurité du secteur privé.	Responsable sécurité : HISWACA
	Remontées d'informations terrain	Personnels du projet dans leurs comptes rendus vers l'UGP
	Contact avec les forces de sécurité locales	Responsable sécurité du HISWACA

NB :

- Chaque réunion hebdomadaire et chaque compte-rendu du projet vers la direction intègre un point relatif à la situation sécuritaire, aux incidents éventuels et aux moyens en place ou nécessaires ;
- L'adaptation et l'amélioration des mesures sécuritaires devront s'effectuer en cas

d'évolution de la situation, en mode anticipatif ;

- En cas de détérioration majeure (fréquence + intensité) de la situation sécuritaire l'expert en sécurité du projet, le chef de projet et la Direction des Opérations procèderont à une évaluation de celle-ci.

IV-2- Formations sûreté/ sécurité du personnel du projet

Le personnel du projet doit bénéficier d'une formation sur la gestion de la sécurité. Le tableau ci-dessous détermine les besoins en formation du personnel.

Tableau 12: Besoins en formation sécurité et sûreté du personnel du projet

Formation	Participants	Fréquence	Responsable
Briefing Sûreté Staff, nouveaux arrivants, et partenaires	Le briefing sécurité est obligatoire pour tout <i>personnel rejoignant</i> le projet et amené à voyager (permanents, visiteurs, consultants, etc.), <i>les partenaires</i> du projet (ONG, agents communautaires, agents gouvernementaux toute personne ou structure qui travaille ou est en lien avec le projet). <i>Il permet, de comprendre le contexte, d'avoir une idée sur la politique de sécurité du projet et surtout de connaître les règles et procédures de sécurité à respecter.</i>	A la prise de fonction et chaque six mois.	Formation briefing sûreté et sur le plan de sécurité. (Expert en sécurité du projet)
Formation premiers secours	Conducteurs + tout le Personnel présent	A l'arrivée ou à l'embauche Recyclage annuel	Externe
Formation secours incendie	Tout le personnel du projet présent	Recyclage annuel	Externe
Formation conduite défensive	Conducteurs	A l'embauche pour les conducteurs	Externe
Formation contact avec les groupes armés violents	Tout le personnel du projet présent	Recyclage annuel	Externe

Formation de survie en milieu hostile (HEAT): -technique de base de survie -techniques de premiers secours; - techniques d'orientation et de navigation; Communication et signalement de détresse; Psychologie de la survie; - Survie en milieu forestier,désertique,et motagneux	Tout le personnel de terrain	Recyclage annuel	Externe
--	------------------------------	------------------	---------

IV-3- La Sécurité des déplacements

La gestion de la sécurité des déplacements et les transports sur le projet est détaillée dans **l'Annexe 2** (en pièce jointe de ce Plan de sureté) qui reprend l'ensemble des consignes et procédures des déplacements (en dehors des villes).

IV-3-1- Mesures à appliquer pour toutes les zones

Les zones où les déplacements sont possibles sont définies par l'Expert des Questions de Sécurité, en accord avec le coordinateur de projet, sur la base des informations communiquées par celui-ci et des canaux d'informations de ses sources propres. Les règles particulières pour les déplacements sont:

- ❖ Tous les déplacements dans le pays et hors de la capitale ou des villes d'implantation des projets, se font sur autorisation du responsable de sécurité et du coordinateur de projet ;
- ❖ Chaque véhicule est équipé du matériel de premier secours (voir Annexe 7 du document) ;
- ❖ Les personnes n'étant pas sous contrat de travail avec le projet n'ont pas le droit de conduire un véhicule du projet.

IV-3-2- Mesures à appliquer dans les zones classées ‘rouge et orange ’

En complément des mesures énoncées précédemment, les déplacements en zone orange et rouge feront l’objet des dispositions particulières qui seront précisés dans un SOP déplacement zones rouge et orange.

IV-3-3- Protection des sites

❖ Localisation des sites

La protection des sites, bureaux ou domiciles peut empêcher les intrusions ou y mettre fin, retarder une attaque et atténuer les effets d'un incident survenu à proximité (par exemple : troubles, émeutes...).

Les coordonnées des bureaux occupés par le projet sont les suivantes :

IV-4- Mesures de protection

Les mesures de protection/ sûreté ont pour objectifs de réduire :

- ❖ La probabilité d’occurrence d’un risque ;
- ❖ L’impact et sa diffusion en dissuadant ou en empêchant la matérialisation du risque à l’encontre des collaborateurs.

La protection consiste en un déploiement de mesures passives, actives, organisationnelles dans la périphérie, le périmètre et le cœur des emprises concernées. Le niveau de ces mesures doit être adapté au niveau de menaces et de risques tel qu’évalué par l’audit préliminaire s’il a été mené.

Les standards de protection des bureaux du projet au Cameroun.

Tableau 13: Normes et standards de sécurité bureaux du projet

BUREAUX	
Composantes	Standards
Sûreté des bureaux et des sites de travail	L'ensemble des bâtiments accueillant du personnel du projet doit être aux normes et standards HSE (normes incendie, électricité, issues de secours...).
	Le site est équipé de dispositifs anti-intrusion (protection mécanique périphérique type mur ou clôture, surtout pour les bases).
	• L'accès principal doit être équipé au besoin d'un sas de sécurité ; • L'accès des véhicules doit s'effectuer par un portail séparé, équipé d'un dispositif anti-voiture bélier au besoin. Les portails peuvent être fermés si nécessaire en cas de danger.
	Les bureaux doivent être équipés d'un dispositif de contrôle d'accès. Une procédure d'accès au site détaillera les droits et les créneaux attribués à chaque détenteur (qui peut aller où et quand).
	Les issues de secours donnant sur l'extérieur doivent être équipées de dispositifs de type « barre anti panique » permettant l'évacuation en cas d'incendie tout en empêchant l'accès à partir de l'extérieur.
	Les bâtiments doivent faire l'objet d'une surveillance humaine (gardiennage) appropriée H24 7/7.
	Le site doit être équipé d'un dispositif d'alerte sonore permettant de prévenir les occupants en cas de danger (sirène, bouton d'alarme...).
	Le site dispose d'une pièce sanctuarisée, renforcée d'un point de vue sûreté (porte, fenêtre, système de communication dédié) qui peut être utilisée comme refuge temporaire en cas d'actions violentes sur le site (confinement).

Des moyens appropriés de type et/ou des téléphones satellitaires constitueraient un appoint déterminant

IV-5- Gestion des communications

❖ Réseaux

Les communications sont basées sur le réseau GSM et les opérateurs locaux. La couverture du réseau est globalement satisfaisante sur les axes principaux et dans les agglomérations. On peut rencontrer des zones blanches lorsque l'on s'éloigne des grandes agglomérations et que l'on s'enfonce dans les zones éloignées/isolées des grands axes.

Tableau 14: Moyens de communication

NIVEAU DE TRAVAIL	MOYENS DE COMMUNICATION
NIVEAU 1 : réseaux publics fonctionnels	- Internet - Gsm
NIVEAU 2 : détérioration des réseaux	- Téléphone Satellite - Émetteurs/Récepteurs de la gamme civile

IV-6- Moyens de communication

a. Le téléphone :

Le principal moyen de communication utilisé pour les communications est généralement le téléphone portable. Les trois réseaux présents dans la zone d'intervention du projet sont : **CAMTEL ; ORANGE ; MTN**

b. Le Groupe WhatsApp/Outlook / ou une application adhoc

c. Une liaison par Emetteur / Récepteur adossé au P.C est un atout

IV-7- Architecture de sécurité

Pour la fiabilité et une bonne gouvernance de l'information sécuritaire, un système pyramidal est élaboré pour les messages de sécurité qui revêtent souvent un caractère urgent et protégé. Son efficacité est liée à la capacité de chaque maillon de la chaîne à relayer correctement les informations. La pyramide sert aux appels téléphoniques comme à l'envoi des SMS. Elle est animée par les points focaux sécurité des différentes activités sectorielles.

IV-8- Architecture de sécurité du RGPH4/RGAE

L'architecture de sécurité du dispositif RGPH4/RGAE repose sur une organisation hiérarchisée

permettant d'assurer la coordination stratégique, la mise en œuvre opérationnelle et la couverture territoriale de l'ensemble du processus.

1. Niveau stratégique

Le niveau stratégique est assuré par le Gouvernement. Il définit les orientations globales, valide les décisions majeures et assure la coordination avec les partenaires techniques (PT) ainsi que les bailleurs de fonds notamment la Banque Mondiale (BM).

2. Niveau opérationnel

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) constitue le centre opérationnel du dispositif. Elle assure la coordination des activités, la mise en œuvre des directives stratégiques et la liaison entre les différents acteurs institutionnels et techniques.

3. Acteurs institutionnels

Le dispositif intègre plusieurs acteurs clés notamment :

- Le MINDEF (forces de défense);
- Le MINAT (Les autorités administratives et traditionnelles);
- Le MINSANTE (Les institutions sanitaires publiques et privées);
- Les organismes en charge du RGPH4 et du RGAE
- Les points focaux sectoriels.

4. Organisation territoriale de la sécurité

La mise en œuvre territoriale repose sur une structuration pyramidale axée sur des points focaux:

- Niveau régional (PFR)
- Niveau départemental (PFD)
- Niveau communal (PFC)
- Niveau local (Comités locaux)

Cette organisation permet une couverture nationale efficace, une proximité avec les populations et une capacité de réaction rapide face aux incidents.

5. Flux de communication

Le dispositif repose sur un double flux :

- Un flux descendant pour les instructions stratégiques

- Un flux ascendant pour la remontée des informations, du renseignement et des incidents

L'efficacité du dispositif repose sur:

- La fiabilité des informations transmises ;
- La fluidité des échanges ;
- La réactivité des acteurs.

Le mode d'emploi de la pyramide d'information de sécurité est le suivant :

1 - Si vous avez une information qui vous paraît importante pour la sécurité de l'équipe projet, contactez au plus vite (idéalement par téléphone) la personne au-dessus de vous dans la pyramide ou, à défaut, son back-up, qui la transmet également au niveau supérieur, et ainsi de suite jusqu'au niveau du chef de Projet.

2 - Après concertation/vérification le Chef de projet ou son back-up, s'il juge que l'information doit être diffusée, envoie un SMS de sécurité à toutes les personnes figurant dans la pyramide (**inutile donc de relayer les messages vers le bas**).

3 - Chaque tête de groupe ayant un back-up transmet à celui-ci les informations descendantes.

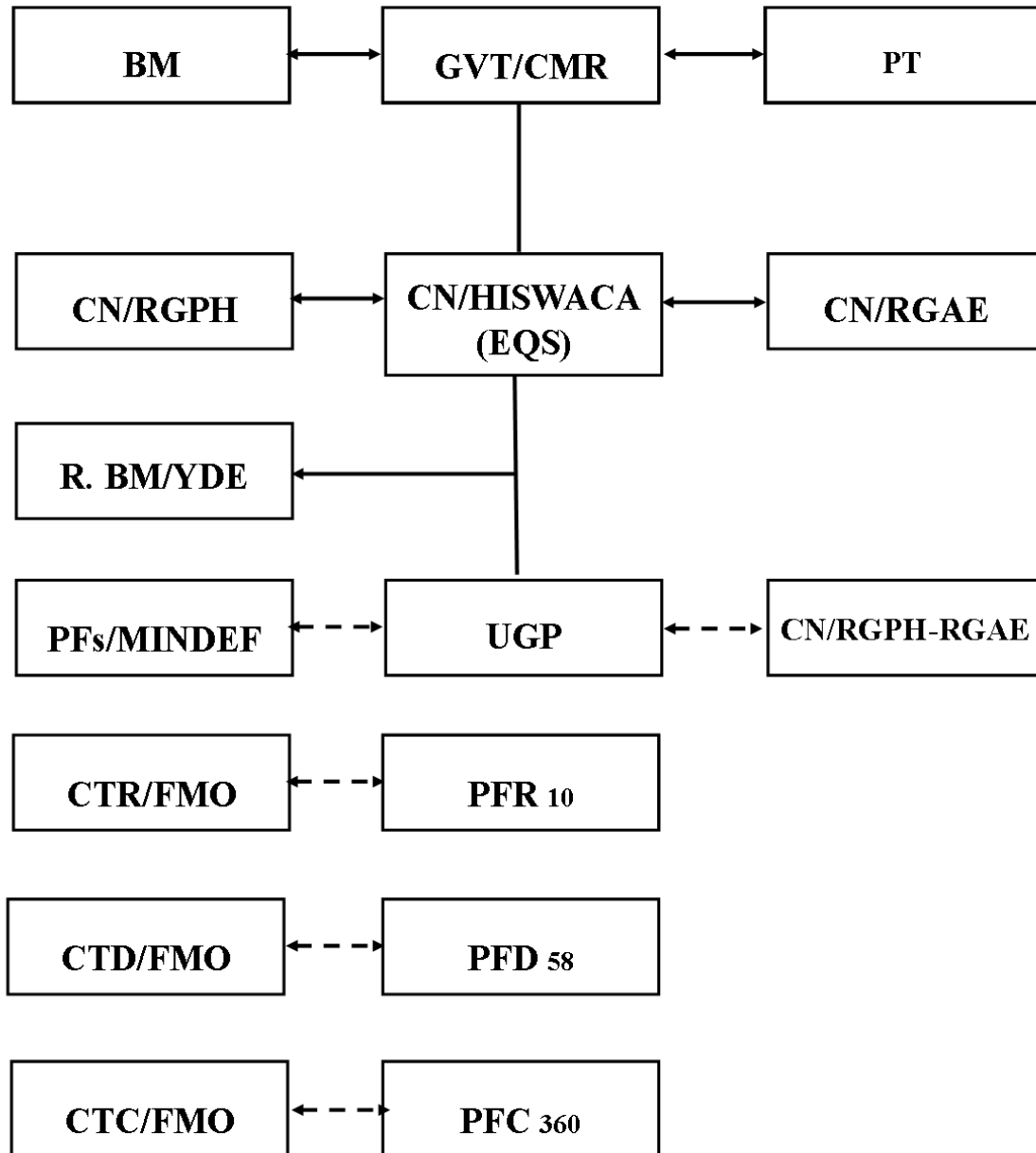
4 - De manière générale, si vous n'arrivez pas à joindre une personne, vous devez transmettre l'information à son back-up, de manière à ne pas rompre la chaîne d'information.

5 - Ayez toujours à jour dans votre téléphone les coordonnées des personnes avec lesquelles vous devez communiquer. Ayez également avec vous ces informations sur papier (idéalement sous forme de copie papier à jour de la pyramide).

6 - Afin de gagner du temps, certaines trames de message « type » peuvent déjà être encodées comme modèle et adaptées au moment de l'envoi. Par exemple « Manifestations signalée à ...X Soyez vigilants ».

Le schéma d'alerte et de remontée de l'information sûreté/sécurité est défini dans l'organigramme ci-dessous.

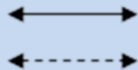
SCHÉMA DE GESTION DE L'INFORMATION SÉCURITAIRE



LEGENDE

BM : Banque Mondiale ; **CMR** : Cameroun ; **GVT** : Gouvernement ; **CN** : Coordonnateur National, **RBM /Ydé** : Représentation Banque Mondiale, **PFs** : Point Focal Sécurité (Régional-Départemental-Communal), **UGP** : Unité de Gestion du Projet ; **PT** : Partenaire (s) Technique (s) **CTR/FM** : Commandements Territoriaux du niveau Régional des FMO, **FMO** : Forces de Maintien de l'Ordre, **CTD** : Commandements Territoriaux du Niveau Départemental, **CTC** : Commandements Territoriaux du Niveau Communal

 : Flux des informations montants et descendantes



 : Partage d'informations sous conditions ou non permanents

IV-9- Gestion des urgences Médicales

En cas d'évacuation médicale, le temps est généralement compté et il est fortement recommandé de rendre compte dès que possible au responsable sécurité, ou le coordinateur de Projet qui organisera la mise en œuvre des secours.

L'objectif est de stabiliser sur la zone le blessé, avant de l'évacuer à l'intérieur ou à l'extérieur du pays vers une infrastructure spécialisée (Clinique, hôpital de référence).

Afin d'améliorer la prise en charge des staffs, il serait souhaitable de signer un accord avec une société d'assistance médicale et d'assurance maladie, ou avec un ou des hôpitaux ou une/des cliniques de références.

Il est essentiel que tous les chauffeurs et personnels du projet aient à leur disposition (enregistrement dans les répertoires des téléphones GSM) les numéros d'urgence des Centres de secours établis sur leurs trajets habituels ou dans leurs zones d'activités.

IV-9-1- Actions sur le terrain

- ❖ Donner les premiers secours (utiliser le kit de premiers secours présent dans chaque véhicule) ;
- ❖ Contacter l'unité médicale la plus proche ;
- ❖ Transporter si possible la victime vers l'unité de soins ou appeler le service d'ambulances de l'hôpital le plus proche ;
- ❖ Contacter le Responsable Sécurité pour un 1er rapport de situation ;

- ❖ Rechercher éventuellement des donneurs compatibles au sein du projet afin d'anticiper les besoins ;
- ❖ Établir par la suite un rapport écrit.

Selon les disponibilités de l'ambulance et de la localisation de l'accident, il sera peut-être souhaitable d'utiliser le véhicule du projet ou d'envoyer un deuxième véhicule récupérer la victime, pour assurer un transfert autonome vers le centre de soins. Ces options ne sont envisageables que si la victime peut être déplacée.

IV-9-2- Évacuation sanitaire

Les évacuations sanitaires constituent des moments délicats, surtout pour le patient ; au-delà de l'obligation des portes secours, l'on pourrait à l'extrême se rendre et répondre devant les tribunaux. Aussi, faudrait-il :

- ❖ Coordonner avec la direction pour la mise en place de moyens d'évacuation sanitaire, une fois la victime stabilisée ;
- ❖ Prévenir les proches de la victime (RH).

V. PLAN DE CONTINGENCE

La déclinaison en procédures locales de la politique générale de sûreté du projet, doit permettre d'anticiper l'évolution de la menace et d'activer des procédures en s'appuyant sur des plans préétablis. Pour cela, la démarche méthodologique adoptée s'appuie sur une codification du niveau de la menace. Cette évaluation est matérialisée par un code couleur spécifique.

Chacune de ces phases nécessite de prendre des décisions adaptées. Il ne faut pas perdre de vue que l'évolution d'une phase à une autre n'est pas toujours graduelle, peut-être très rapide et l'on peut donc passer d'une phase 1 subitement en phase 3 voire même une phase 4.

Les niveaux de vigilance, d'alerte et les mesures qui les accompagnent sont définis par des codes comme suit :

V-1- Niveau d'alerte de sécurité

Tableau 15: Caractérisation et niveau de responsabilité

Niveau	Caractérisations	Niveau de responsabilité
Niveau 1	- Troubles à l'ordre public basse intensité, - Atteintes à la liberté, à l'intégrité physique, - Atteinte à la réputation, - Atteintes aux biens	Autorités locales : Sous-Préfet, Procureur de la République, Commandant de compagnie de gendarmerie, Maire, Commandant de la brigade de gendarmerie, Commissaire de Police
Niveau 2	- Emeutes avec dégradation des biens, - Atteintes aux libertés fondamentales, - Violences basées sur le genre, - Trafic des êtres humains et drogues.	Autorités régionales : Gouverneur de région, Préfet, Procureur général, Commandant de légion de gendarmerie, délégué régional à la sûreté nationale
Niveau 3	- Violences généralisée et graves, - Insurrection généralisée.	Autorités nationales : MINAT, MINDEF, MINJUSTICE

V-2- Plan d'hibernation et/ou de relocalisation

Si la situation générale se dégrade dans le pays, la région ou la ville, d'une manière qu'il n'est plus possible d'assurer la sécurité du personnel et de leurs familles (lorsque le niveau d'alerte atteint le niveau orange ou rouge décrits ci-dessus), il sera alors nécessaire d'envisager un départ de la ville vers une destination sûre. Une détérioration de la situation peut se manifester soit :

- ❖ De façon **graduelle** : la direction du projet a le temps de mettre en place une évacuation par étapes ;
- ❖ De façon **soudaine** : le préavis est court voire nul et ne permet pas une évacuation par étapes. Le personnel du projet est bloqué dans la ville et, selon la situation, doit envisager plusieurs options.

Chacune de ces circonstances requière une réponse différente en termes de planning et de moyens mis en œuvre. Chaque planification doit également conserver une certaine flexibilité pour pouvoir s'adapter aux événements.

La prise de décision d'évacuer n'est pas aisée, qu'elle soit temporaire ou permanente. Cette décision doit être prise en s'appuyant sur des facteurs précis qui font ou peuvent faire basculer la situation. L'expérience montre qu'une évacuation d'extrême urgence demeure très rare. Il y a généralement une série de faits qui amènent à la préparation et au lancement d'une

opération d'évacuation avec sérénité et quiétude.

Le plan d'évacuation est conçu pour permettre de choisir entre plusieurs solutions en fonction des événements :

- ❖ Évacuation par voie aérienne, en priorité,
- ❖ Évacuation par voie routière, si les déplacements ne présentent pas de grands risques et que les routes ne sont pas bloquées.

Tableau 16: Tableau synoptique relatif aux déplacements

Niveau de sécurité	Moyen de communication	Horaires	Validation	Suivi du déplacement	Autres règles
1	Au moins une (1) personne possède un téléphone portable avec géolocalisation et partage d'itinéraire	Mouvements interdits en dehors des villes avant 6h30 et après 18h00.	Voiture : responsable logistique ; moto : responsable hiérarchique.	_Au départ un appel est donné au point focal sécurité de la zone. _Durant le mouvement tout changement de programme (changement itinéraire, arrêt...) est communiqué au point focal sécurité. _À l'arrivée un appel est donné au point focal sécurité.	Utilisation des transports en commun est permise par les compagnies de bus validées par le responsable sécurité.
2	Au moins une (1) personne possède un téléphone portable avec système de géolocalisation et partage d'itinéraire	Mouvements interdits en dehors des villes avant 8h00 et après 17h00.	Voiture : responsable logistique ; Moto : responsable hiérarchique.	_Au départ un appel est donné au point focal sécurité de la base ; _Un appel toutes les deux heures Pour l'informer de la position du véhicule. _Durant le déplacement, tout changement de programme (itinéraire modifié, arrêt non prévu, nouveau passager, problème mécanique, etc.) est signalé au responsable de sécurité. _Un appel au responsable de sécurité à l'arrivée.	A l'exception de la région du Centre, le personnel étranger au projet (consultants, expert, bailleurs) ne peut se déplacer en zone jaune sans validation du responsable sécu.
3	Le chef de bord doit disposer d'un téléphone satellite chargé et d'un chargeur de voiture. Lors d'un arrêt prolongé, le téléphone satellite doit toujours être placé de manière à capter le réseau.	Mouvements interdits en dehors des villes avant 9h00 et après 15h30.	Voiture : responsable sécurité et point focal sécu pour les voitures. Moto : par le responsable hiérarchique et le responsable sécurité.	_Au départ, un appel au point focal sécu. _Durant le mouvement un appel à chaque heure à la point focale sécurité pour l'informer de la position. _Tout changement d'itinéraire/arrêt non prévu, est signalé au point focal sécurité. _Un appel au point focal sécurité à l'arrivée.	En plus du chauffeur, chaque véhicule doit avoir au moins un passager lors des déplacements en voiture. Le personnel étranger au projet (consultants, expert, bailleurs) ne peut se déplacer en zone orange sans autorisation écrite de la direction du projet.
4	Aucun déplacement sans autorisation écrite du coordonnateur de projet. Des règles particulières seront appliquées à chaque déplacement en zone classée rouge				

V-3- Synthèses des mesures à prendre en fonction des risques

Tableau 17: Conduite à tenir face à un risque

N°	Risque	Mesures de prévention (non exhaustif)	Mesures de gestion : atténuation
1	Accident de la route	Voir mesures de déplacements	Voir mesures « en cas d'accident de la route ».
2	Attentat/ Attaque Terroriste	Voir mesures « points de contrôle »	Voir annexes
3	Manifestations/ Mouvements de foules	Soyez attentifs à votre environnement. Faites preuve d'une vigilance accrue pendant les périodes de tensions (période électorale, fêtes nationales...). Voir mesures de déplacements.	Voir fiche en Annexe
4	Enlèvement/ kidnapping	Évitez les habitudes de lieux et d'horaires, variez les itinéraires.	Voir fiche en Annexe
5	« Coupeurs de routes » / Cambriolage Vol/agression/	• Voir mesures de déplacements ; • Rester discret sur le déroulement de la mission et sur vos déplacements, en particulier sur les réseaux sociaux ; • Gardez vos portes et fenêtres fermées en cas d'absence et durant la nuit ; • Ne répondez pas aux gestes agressifs ou menaçants.	Voir recommandations en annexe N°4
6	Incendie accidentel	• Vérifier les détecteurs d'incendie et extincteur (dans les VHL et dans les locaux, dont la date d'expiration) ; • Vérification des issues de secours (signalisation, systèmes d'ouverture, ...); • Si possible, encourager les visites de conformité des installations électriques et éventuellement Travaux de mise en conformité ; Voir recommandations 3.3.	Vérifier assurances incendie (contenant par le proprio, contenu par le locataire). Voir recommandations
7	Coup d'État / instabilité politique	• Dans les discussions, évitez d'exprimer des opinions marquées ; • Soyez attentifs à votre environnement. Faites preuve d'une vigilance accrue pendant les périodes de tensions (période électorale, fêtes nationales...) ; • Identifiez les sorties de secours et un endroit susceptible de constituer un abri.	Voir annexes

N°	Risque	Mesures de prévention (non exhaustif)	Mesures de gestion : atténuation
9	Les groupes d'autodéfenses :	• Respecter les procédures de déplacements du projet ; • Éviter de côtoyer les personnes armées dans les lieux publics ; • Ne pas prendre de photo ni filmer ; • Toujours obtempérer aux injonctions des hommes armés ; • Garder son calme, mettre les mains en évidence et éviter les mouvements brusques.	Voir annexes
10	Groupes Armés Terroristes	• Respecter les procédures de déplacements du projet ; • Éviter de côtoyer les personnes armées dans les lieux publics ; • Ne pas prendre de photo ni filmer ; • Toujours obtempérer aux injonctions des hommes armés ; • Garder son calme, mettre les mains en évidence et éviter les mouvements brusques ; • En cas de détention irrégulière voire d'enlèvement, coopérer si la capture est inévitable.	Voir annexes

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent Plan de Gestion de Sécurité du Projet HISWACA-SOP2 constitue un instrument stratégique et opérationnel visant à garantir la protection des personnes, des biens, des informations et des infrastructures impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet. Dans un contexte national caractérisé par des risques sécuritaires différenciés, des tensions sociopolitiques localisées et des vulnérabilités structurelles, ce document offre un cadre cohérent d'analyse, de prévention et de réponse aux menaces susceptibles d'affecter la continuité des opérations.

L'évaluation approfondie des risques, tant externes qu'internes, met en évidence la nécessité d'une approche proactive fondée sur la veille sécuritaire, la coordination institutionnelle, la professionnalisation des dispositifs de protection et l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes aux principes fondamentaux de sécurité. La collaboration avec les forces de défense et de sécurité, les prestataires privés ainsi que les autorités administratives locales apparaît comme un levier essentiel pour assurer un environnement opérationnel sûr et maîtrisé. Par ailleurs, la prise en compte des risques organisationnels, technologiques, humains et informationnels souligne l'importance d'une gouvernance rigoureuse, d'une communication interne efficace et d'un renforcement continu des capacités. La sécurité ne saurait être envisagée comme une responsabilité exclusive d'acteurs spécialisés ; elle constitue une fonction transversale reposant sur l'engagement individuel et collectif de tous les intervenants du projet statistique.

Ce plan, conçu comme un document évolutif, devra faire l'objet d'actualisations régulières afin de rester en adéquation avec l'évolution du contexte sécuritaire, des activités du projet et des exigences des partenaires techniques et financiers. Sa mise en œuvre effective contribuera non seulement à prévenir les incidents majeurs, mais également à renforcer la résilience institutionnelle du projet et la confiance des bénéficiaires.

En définitive, la réussite du Projet HISWACA-SOP2 dépendra en grande partie de la capacité des responsables à intégrer la dimension sécuritaire dans l'ensemble des processus de planification et d'exécution. Un dispositif de sécurité adapté, flexible et fondé sur les meilleures pratiques internationales constitue un préalable indispensable à l'atteinte durable des objectifs de développement statistique poursuivis par le projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Modalités spécifiques pour les déplacements (en dehors des villes)**1. Règles Générales pour les Déplacements**

Tout déplacement à l'extérieur de Yaoundé et des villes régionales, nécessite la validation du Responsable sécurité.

La validation du déplacement devra se faire sur les critères de choix suivants, via une demande reprenant ces points :

- Pertinence du déplacement : objectif et justification du déplacement par le demandant ;
- Personne en charge du déplacement ou « Journey manager » ;
- Information des autorités / gouverneur, forces de sécurités locales ;
- Situation sécuritaire à destination (demande d'info auprès du responsable sûreté ou du contact à destination) et sur l'itinéraire : évaluation, derniers événements.

Un planning des déplacements est envoyé aux personnes en charge idéalement le vendredi midi (pour la semaine suivante) par chaque responsable. Dans tous les cas, la demande d'autorisation doit se faire 48h avant le départ.

Ce planning est validé par le responsable sécurité le vendredi après-midi (ou 48h avant le déplacement si la demande a été tardive). Il pourra être modifié jusqu'au dernier moment suivant l'évolution de la situation sécuritaire.

La préparation du déplacement (véhicule, conducteur, itinéraire) doit tenir compte des aspects suivants :

- Les détails sur l'itinéraire choisi, la destination, le lieu d'hébergement, les véhicules, les conducteurs mobilisés ;
- Les moyens de communications : deux moyens requis (Gsm et téléphone satellite) ;
- Le plan de contingence en cas d'incident : actions à mettre en œuvre et zone de repli ;
- Les moyens de premiers secours ;
- Les numéros d'urgence : disponibles et valides en possession du demandant.

Tous ces points seront consolidés dans une fiche de déplacement (*Journey management form / Formulaire de déplacement*) soumise pour validation au Responsable Sécurité. Si le déplacement est validé, les règles suivantes doivent être appliquées.

Annexe 2 : Consignes à respecter pendant le déplacement

Thème	Mesures de Sûreté et de Sécurité
Heure de départ / Heure d'arrivée	Les déplacements sont prévus entre 7h30 le matin et 17h le soir pour ce qui concerne les missions terrain.
Limitation de vitesse	- En ville / dans un village 50km/h - Sur piste en terre 60 km/h - Route goudronnée 110 km/h
Ceinture de sécurité	Les ceintures de sécurité doivent être attachées pour le chauffeur et les passagers à l'avant et à l'arrière du véhicule.
Fermeture des portières et des fenêtres	Portières fermées et vitres fermées au $\frac{3}{4}$.
Conduite des voitures	En province, personne, en dehors des chauffeurs, n'est autorisé à conduire la voiture sauf pour des circonstances exceptionnelles (chauffeur blessé lors d'un accident ou d'un incident par exemple / autorisation du chef Log nécessaire).
Déplacement en moto	Le port du casque est obligatoire pour les pilotes et passagers des motos, quelle que soit la durée du déplacement.

Documents du véhicule	1- Papiers du véhicule (Vignette - carte grise – Assurance, etc.) 2- Permis de conduire du chauffeur 3- Fiche de décharge responsabilités 4- Logistic book Les documents du véhicule doivent être consignés dans une pochette située dans la boîte à gants. Le véhicule doit être suivi par un log book renseigné par le chauffeur et signé par le bénéficiaire du déplacement.
Documents individuels	1. Ordre de mission pour les passagers et le chauffeur (pour toutes les missions) ; 2. Badge / pièce d'identité ; 3. Papier du véhicule ; 4. Liste des Contacts ; 5. Carte d'affiliation pour les chauffeurs ; 6. Enveloppe de Sécurité : ✓ Avant chaque mission sur le terrain les chauffeurs prennent une enveloppe opérationnelle pour faire face aux éventuelles pannes / et frais de fonctionnement du véhicule, le montant est déterminé par la logistique selon la durée de la mission ; ✓ Cette enveloppe est à récupérer avant le départ et à rendre au retour à l'administration.
Équipements à emporter (hors agglomérations)	- Un kit de premiers secours ; - Un extincteur ; - Une caisse à outils d'urgence ; 5 l d'huile moteur ; - Fusibles de réserve ; - Croix de ventilateur ; - Bouteilles d'eau + 1 jerrycan d'eau ; - Chargeur allume cigare GSM ; - Lampe torche.

En cas de présence d'un véhicule ou d'un convoi transportant des hommes armés.	• Si vous rattrapez un convoi, vous devrez décider si vous le doublez ou pas, mais gardez à l'esprit que vous risquez de vous retrouver bloqué entre 2 véhicules pendant un bon moment. La conduite à tenir la plus sage est de ralentir et de laisser le convoi reprendre de l'avance sur vous ; • Si le convoi est derrière vous, se ranger sur le bas-côté et le laisser vous doubler ; • Si le véhicule / convoi vient dans votre direction, au besoin se ranger sur le bas-côté pour lui faciliter le passage.
Quand le véhicule est à l'arrêt et les équipes au travail.	• Si la voiture est stationnée, toujours garer le véhicule en position de départ, du même côté que l'équipe et au plus près de l'activité ; • Le chauffeur doit toujours rester à proximité du véhicule (moins de 10 mètres) et informer la base de l'arrêt et départ ; • Lors d'un arrêt prolongé, le téléphone satellite doit toujours être placé de manière à capter le réseau.
En cas d'incident de sécurité	Tout incident doit être immédiatement rapporté au responsable sécurité par les moyens mis à votre disposition.

Toute forme de conduite agressive (incluant une course avec un autre véhicule par exemple) est interdite (chauffeurs), une attitude provocante et / ou agressive de la part des passagers est également à proscrire.

Annexe 3. Procédure de communication lors des déplacements

Thème	Mesures de Sûreté et de Sécurité
Vérification des moyens de communication du véhicule et des équipes.	Le chef de bord est responsable de vérifier le bon fonctionnement et le niveau de charge du téléphone satellite confié à l'équipe.
Communication au moment de quitter la base.	Tout employé du projet quittant la base durant ses heures de travail est tenu d'informer le Logisticien sur sa destination. Ensuite à la sortie de la ville, il est tenu de faire un check sécurité au Chargé de sécurité (par simple SMS). Le Chargé de la Sécurité s'assure que la check list sureté est OK (ceinture de sécurité – cric – roue de secours — de l'eau – kit de 1^{er} secours).
Communication durant le déplacement.	- Le Chef de bord est responsable du contact avec la base ; - Le Chargé de la sécurité fait un check sécurité aux équipes à la sortie de la ville, à l'arrivée dans chaque village où une escale est faite pour le travail, et au départ de chaque village. Ces consignes s'appliquent également au retour. - Dans la pratique, les équipes envoient les SMS de leur évolution terrain au Log. Le Log répond à chacun des SMS. - Lors d'un contact, la musique à l'intérieur du véhicule doit être systématiquement éteinte.
Procédure à suivre en cas d'arrêt non prévu.	- Lorsque le véhicule est stationné, toujours le garer en position de départ, les équipes restant près de la voiture ; - Le chauffeur doit toujours rester à proximité du véhicule (moins de 10 mètres) pour toute éventualité ; - Prévenir le Log/chargé de sécurité systématiquement en cas d'arrêt non prévu et informer de la raison de l'arrêt.

Annexe 4 : Procédure en cas d'accident**❖ Accident matériel : pour le projet, pour autrui ou pour les deux :**

- Rester calme, se présenter, être poli, ne pas porter d'accusation et/ou perdre son sang-froid ;
- Laisser votre chauffeur gérer l'incident et restez à l'abri dans le véhicule ;
- Joindre immédiatement la base et donner sa position exacte et demander qu'on vienne vous récupérer ;
- Ne signer aucun document.

❖ Accident avec blessé ou mort : pour le projet, pour autrui ou pour les deux :

- Rester calme, joindre immédiatement sa base et donner sa position exacte ;
- Quitter la zone pour vous mettre en sécurité.

- **Ne paniquez pas, restez calme,**
- **Ne rentrez pas dans les discussions avec les curieux,**
- **Verrouillez l'habitacle.**

**SI VOUS ETES EN DANGER OU SI LA FOULE EST AGRESSIVE, QUITTEZ LES LIEUX
ET METTEZ-VOUS À L'ABRI
NE SIGNEZ AUCUN DOCUMENT SI VOUS AVEZ UN DOUTE**

Annexe 5 : Procédure en cas d'absence de contact

- ❖ Si 15 minutes après l'heure initiale de contact le chargé de sécurité n'a pas de nouvelles du véhicule, il appellera, l'un après l'autre, le responsable de bord, le chauffeur et les personnes présentes dans le véhicule toutes les 5 minutes jusqu'à ce qu'il arrive à joindre quelqu'un ;
- ❖ Si au bout de 1H aucun contact n'est établi, il cherchera à entrer en contact avec le chef de projet et lui rend compte de la situation. ;
- ❖ Ensuite il commence à lancer la recherche à travers son réseau (MAIRES, COMMISSAIRE DE POLICE, CB GENDARMERIE, CHEF DE VILLAGES DE LA ZONE, équipes du projet, etc.) ;
- ❖ Suivant le lieu où se trouvait le véhicule lors du dernier contact, une voiture sera envoyée, depuis la base, à la rencontre du véhicule manquant ;
- ❖ Le Chef Log continuera d'effectuer toute les 5 min une tentative de contact avec le véhicule ;

En parallèle le Chargé de Sécurité contactera le poste de police le plus proche (suivant le lieu du dernier contact) afin de les informer et de collecter d'éventuelles informations.

Annexe 6 : Procédure en cas de check-point sur l'itinéraire

Les Forces de Sécurité (Gendarmerie, Police ou armée) ont établi des points de contrôles sur les axes principaux. Ces points de contrôles peuvent être fixes ou mobiles. Aux points de contrôle il est important de veiller à adopter une attitude adaptée :

- ❖ Ralentissez. En fin de journée pas de phares mais allumez la veilleuse dans l'habitacle ;
- ❖ Dissimulez les objets de valeur ;
- ❖ Soyez prêt à montrer tous les documents pertinents ;
- ❖ Ne faites pas de mouvements brusques, restez calme et poli ;
- ❖ Retirez vos lunettes de soleil et baissez le volume de la radio, garder toujours vos mains visibles ;
- ❖ Laissez votre chauffeur négocier ;
- ❖ Restez dans votre véhicule et gardez les portières fermées ;
- ❖ Repartez lorsque vous y êtes autorisés.

Annexe 7 : Procédure Mouvement**❖ Procédures axe vert**

- Environnement stable ;
- Pas d'incident notable ;
- Présence réseau

Procédure de déplacement axe vert

Thème	Mesures de Sûreté et de Sécurité
Moyens de transport	• Un véhicule.
Moyens de communication	• Au moins deux personnes possèdent un téléphone portable ; • Un téléphone satellitaire sera mis à disposition (sous réserve de disponibilité et de la distance du déplacement).
Ressources humaines	• Pas de conditions particulières.
Horaires	• Heure de départ le plutôt de la base : 07H30 ; • Eventuellement avant 07H30 sur validation du Conseiller sécurité ; • Heure limite de retour à la base 17H00.
Suivi du déplacement	• Règles standard

❖ Procédures axe orange

- Environnement instable ;
- Incidents graves lors des 3 derniers mois ou possibilité d'incident armé ;
- Il est interdit de traverser des villages les jours de marché.

Les axes considérés comme oranges sont :

- A définir au besoin

Procédure de déplacement axe Orange

Thème	Mesures de Sûreté et de Sécurité
Moyens de transport	Véhicules ;
Moyens de communication	Le chef de bord doit absolument disposer d'un téléphone satellite et d'un chargeur dans la voiture ;
Ressources humaines	Chaque véhicule doit avoir au moins un passager à bord en plus du chauffeur.
Validation du mouvement	- Le mouvement est validé dans un premier temps par - Le responsable de sécurité 24h à l'avance ; - La validation finale du déplacement est faite par le responsable sécurité le matin même avant le départ après son check sécu.
Suivi du déplacement	- L'heure estimée d'arrivée sera déterminée avec le - Conseiller sécu ; - Un contact est effectué (par le chef de bord) à la sortie de la ville et à l'arrivée à destination. Toutefois, un contact sera fait au passage de chaque ville (étape). Une fois arrivé à destination un SMS sera envoyé au Log pour l'informer de la situation.
Règles supplémentaires	- Il n'est pas autorisé de transporter des équipements durables du projet autre qu'indispensable et absolument nécessaire au travail à réaliser durant la visite comme appareil photo numériques, GPS. Le transport de tout autre équipement durable doit être soumis à la validation du responsable sécu (excepté les Laptop des équipes) ; - Il n'est pas autorisé d'effectuer des arrêts non prévus.

❖ **Procédures axe rouge :**

- Environnement très instable ;
- Incidents graves et répétés ;
- Aucune garantie donnée par les acteurs armés contrôlant la zone.

Mouvements interdits.

Annexe 8 : Des responsabilités**❖ Chauffeur**

Le(s) chauffeur(s) est responsable de :

- Contrôler en amont l'état du véhicule : tous les niveaux du moteur (huiles, eau, frein), l'état des pneus (y compris celui de la roue de secours) ainsi que la présence de l'intégralité du lot de bord (trousse de 1^{er} secours, caisse à outils, bidons d'essence), le matériel de communication équipé dans le véhicule. Check-list finalisée et en cours de mise en place ;
- Contrôler que le réservoir du véhicule contient au moins la moitié d'un plein. Pour les trajets importants le plein complet sera impératif et si le déplacement doit se faire tôt le matin, il aura été fait la veille au soir. Des bidons supplémentaires (stock sécu) auront également été préparés la veille du départ. Le service logistique de la base est en charge de s'assurer que le véhicule est prêt au départ ;
- Contrôler que les documents du véhicule sont à bord / dans la boîte à gants ;
- Assurer la prise d'informations auprès des usagers de la route et/ou des villageois ;
- Signaler au chef de bord l'heure limite de retour à la base ;
- Respecter les règles de conduite (limitation de vitesse...) ;
- S'assurer que les passagers respectent bien les règles de sécurité pour les passagers (par exemple le port de la ceinture de sécurité ; la fermeture des portières et des vitres si besoin)
- S'assurer du respect de la politique du transport des passagers autre que les passagers du projet ;
- Saluer régulièrement les personnes au bord de la route et répondre aux salutations (groupes armés également). Obéir lorsque l'on demande l'arrêt du véhicule ;
- Au retour à la base ou lors d'un arrêt si nécessaire le chauffeur informe la logistique d'éventuels dysfonctionnements du véhicule.

❖ Chef de bord

Le chef de bord est responsable de :

- S'assurer que les autres passagers du véhicule et lui-même ont une visibilité, et les

documents nécessaires (pièce d'identité etc.) ;

- S'assurer qu'un téléphone satellite est disponible et chargé dans le véhicule pour permettre la communication quel que soit le type d'axe emprunté ;
- Répondre dans le cas où il est interrogé individuellement par un homme en arme (sinon, il laisse le chauffeur gérer cette interaction. Il n'intervient que dans le cas où le chauffeur est directement menacé).

❖ **Passager(s)**

Les passagers sont responsables de :

- Respecter les règles de sécurité élémentaires ;
- Ne pas transporter d'objets de valeur ni de sommes importantes (argent personnel) ;
- Répondre dans le cas où ils sont interrogés individuellement par un homme en arme.

Annexe 9 : Restrictions à considérer au transport des personnes

Aucune personne armée et/ou en uniforme militaire n'est autorisée à monter dans un véhicule du projet sans autorisation préalable (à voir si c'est conforme avec votre politique de sécurité).

Dans le cas où un représentant des autorités ou un membre d'un groupe armé demande à être transporté :

- ❖ Le chauffeur doit refuser poliment en expliquant qu'il n'est pas autorisé à transporter des passagers étant donné le règlement du projet (il peut préciser qu'il sera sanctionné sévèrement voire qu'il risque de perdre son emploi) ;
- ❖ Si possible, informer le responsable de sécurité par les moyens de communication à disposition (GSM ; téléphone satellite) ;
- ❖ En cas de menace sur l'intégrité physique du personnel, le chauffeur sera obligé de s'exécuter. Il devra en informer le responsable de sécurité le plus rapidement possible ;
- ❖ Si la voiture est confisquée et que cela est possible, le chauffeur et/ou les passagers devront enlever la visibilité ainsi que le matériel de communication.

Aucun passager autre qu'un membre du projet n'est accepté dans un véhicule. On peut néanmoins considérer les exceptions ci-dessous :

- ❖ Travailleur d'un partenaire (son appartenance devra être établie, au besoin lui demander la carte d'identité), travailleur d'une ONG partenaire.

Dans tous les cas, cette personne doit signer une décharge de responsabilité (sauf accord préalable entre le projet et le partenaire dans des cas spécifiques).

Le projet n'est pas habilité à transporter des personnes malades ou blessées dans ses véhicules. Toutefois en cas d'accident grave n'impliquant pas les véhicules du projet, le chef de bord doit informer les secours. En cas de dernier recours, et si le fait de ne pas transporter quelqu'un ou de blessé peut entraîner la prise à partie des équipes du projet, le chef de bord peut faire exception à cette règle après validation du responsable en sécurité si cela est possible. Le chef de projet devra être informé à la suite de cette décision.

Pour un accident impliquant les véhicules du projet, se rapporter au chapitre « *accident* » de ce document.

Annexe 10 : Demande d'autorisation de déplacement

Fiche de demande d'autorisation de déplacement

AUTORISATION DE DEPLACEMENT POUR LA PERIODE : DUAU

Désignation	Nom/Prénoms	Fonctions	Contacts
Nom des personnes en déplacement			
		Chauffeur-Projet	
But du Déplacement			
Destination			
Itinéraire			
Heure de départ estimée			
Heure d'arrivée estimée			
Toutes menaces jugées pertinentes pour le trajet			
Dispositions en matière de communications à			
A partir de (PFS-Contact terrain- Responsable logistique			
Communications successives :			
A partir de xxxxxx			
Voiture (marque, immatriculation			
Séjour Hôtel Tél : (Du.... au)			
Signature du responsable			
Avis EQS/HISWACA	Visa DO /HISWACA Decision CN/HISWACA		

Annexe 11 : Stock de confinement (exemple)

Prévoir dans chaque bureau/maison le matériel nécessaire pour vivre pendant au moins 3 jours (ou plus à évaluer en fonction du contexte). Pré-positionnez-le dans un endroit sec et accessible **avant** les crises.

Composition pour 10 personnes 3 jours « kit de survie ».

Stock de confinement

STOCK	O/N
EAU	
Potable : 1,5l par jour *3j*personne (prévoir grosses bouteilles ou jerrycans – attention à la date de péremption)	
De cuisson ou sanitaire – du robinet : 25l par jour*3j*personne (prévoir gros bidon de 100l ou de 200l en plastique avec couvercle, changer l'eau régulièrement)	
Denrées non périssables (entreposés dans un coffre métallique avec cadenas et fiche d'inventaire sur le couvercle) - date de péremption aussi tardive que possible	
Pâtes (6 paquets de 200g)	
Conserves (thon, corne-bœuf, légumes, etc.)	
Lait en poudre (400 g)	
Confiture (un pot)	
Biscottes (paquet)	
Chocolat (paquet)	
Thé (boîte de 50)	
Café (250 mg)	
Sucre (sachet de 5 kg)	
Biscuits (paquet)	
Céréales (flocon d'avoine « quaker » paquet)	
Papier hygiénique (5 rouleaux par personne) (paquet de 6)	
Etc.	
MATÉRIEL	
Lits de camp ou matelas	
Couvertures/moustiquaires	
Bougies	
3 lampes torches et batteries	
Réchaud électrique/réchaud à pétrole et petit matériel de cuisine / casseroles	
Savon et serviettes	
Tablettes de chloramine	
Filtre à eau.	
COMMUNICATIONS	
Téléphone satellite (abonnement 1 an, recharge suffisante)	
AUTRES	
Jeu de cartes, cigarettes, etc.	

Annexe 12 : Plan du briefing sécurité (exemple)

Dès l'arrivée de nouveaux employés, le Responsable sécurité organise une séance d'information.

Durée : 30 mn

❖ **La situation sécuritaire**

(Ce paragraphe doit être réaliste sans être alarmiste)

- Situation sécuritaire générale au CAMEROUN, dangers des zones frontalières ;
- Situation particulière dans les zones d'activités des projets ;
- Les principaux risques identifiés.

❖ **Organisation de la sûreté**

- Bonnes pratiques et règles comportementales ;
- Les procédures de déplacements ;
- Plan de relocalisation et d'évacuation ;
- La pyramide de sécurité.

❖ **Les directives particulières**

Parmi ces directives, quelques points doivent obligatoirement être évoqués à chaque séance :

- Zones et quartiers à éviter ;
- Rester joignable en permanence ;
- Les centres de soins ;
- Règles concernant les communications (essais, réseau...) ;
- Mode d'emploi du téléphone satellite ;
- Tout incident, même mineur, est immédiatement reporté au chef de projet.

❖ **Documents**

- Remise à chacun des numéros de téléphone d'urgence (carte).

❖ **Conclusions**

La personne en charge du briefing répond aux questions éventuelles (en évitant la discussion-débat).

Annexe 13: Bonnes pratiques individuelles

La sécurité individuelle est d'abord et avant tout de la responsabilité de chacun et les mesures de prudence relèvent généralement du bon sens.

Au quotidien :

- ❖ De façon générale, gardez un profil bas, soyez discret ;
- ❖ Éviter les habitudes de lieux et d'horaires, variez les itinéraires ;
- ❖ Rester discret sur le déroulement de la mission et sur vos déplacements, en particulier sur les réseaux sociaux ;
- ❖ Dans les discussions, évitez d'exprimer des opinions marquées (aussi quand cela concerne la religion) ;
- ❖ Être attentif à votre environnement. Faites preuve d'une vigilance accrue pendant les périodes de tensions (période électorale, fêtes nationales...) ;
- ❖ Rester calmes et faites preuve de bon sens en toutes circonstances ;
- ❖ Ne répondez pas aux gestes agressifs ou menaçants ;
- ❖ Éviter les zones de regroupements (rencontres sportives, marchés, gares routières...) ;
- ❖ Avoir toujours un moyen de communication et les numéros d'urgence avec vous.

Dans vos logements veillez à prendre les dispositions suivantes :

- ❖ Garder ses portes et fenêtres fermées en cas d'absence et durant la nuit ;
- ❖ Identifiez les sorties de secours et un endroit susceptible de constituer un abri ;
- ❖ Avoir toujours une lampe-torche à portée de main ;
- ❖ Identifier les emplacements des extincteurs s'il y en a ou les moyens de combattre le feu dans le cas contraire ;
- ❖ Composer un sac d'urgence avec vos documents d'identité, un moyen de communication, de l'argent.

Si vous recevez un message de sécurité, ne réfléchissez pas et suivez la procédure prévue.

Déplacements à pied :

- ❖ D'une façon générale, évitez de vous déplacer seul dans des zones réputées dangereuses afin de limiter le risque d'agression (cf. paragraphe 2.1.2 ci-dessous) ;
- ❖ Avertir un tiers de confiance de tout déplacement ;
- ❖ Éviter tout signe ostensible de richesse, et, dans la mesure du possible, ne portez pas d'objet de valeur ou de grosse somme d'argent. Gardez à disposition de petites sommes afin de satisfaire sans conséquences graves d'éventuels petits délinquants ;
- ❖ Disposer toujours d'un moyen de communication ;
- ❖ Prendre les documents d'identité strictement nécessaires (et de préférence une copie couleur de votre pièce d'identité, certifiée conforme par le consulat) ;
- ❖ Se comporter avec assurance et donner l'impression que vous savez exactement où vous allez et ce que vous faites ;
- ❖ Éviter les endroits isolés et mal éclairés ;
- ❖ Éviter tout rassemblement et toute manifestation.

Annexe 14: Salle de confinement (SAFE ROOM)

Définir une pièce de repli ou de confinement, en amont d'un hypothétique incident de sécurité, permet à une personne ou un groupe de personnes menacées, sans délais de réflexion, de savoir où se réfugier. Cette pièce peut ainsi être utilisée en cas de confinement à domicile ou pour protéger les personnes pendant un cambriolage, une attaque, un mouvement de foule ou une émeute. Il s'agit d'une pièce « aveugle », sans fenêtres, avec une porte solide qui se ferme de l'intérieur et avec une sortie de secours / issue d'évacuation pour échapper (par exemple en cas d'un incendie).

L'objectif d'un retrait dans une pièce de repli est de se protéger et demeurer discret afin de limiter tout contact ou interaction avec des individus hostiles.

❖ **Choix du lieu :**

- La pièce offrant le moins d'ouverture, **mais avec toutefois une issue d'évacuation** ;
- La pièce doit comporter un point d'eau (proximité salle de bain, par exemple) ;
- La pièce ne doit pas être située de préférence dans l'axe direct de l'entrée principale de la maison/appartement.

❖ **Équipement de la pièce, et pré-positionnement de matériel :**

- Renforcement de l'entrée (porte solide, renforcée et barres de renfort, ou porte blindée) ;
- Les ouvertures (fenêtre, lucarnes...) doivent pouvoir être masquées (panneaux de bois ou métalliques) pour empêcher les vues et les projections provenant de l'extérieur ;
- Une lampe électrique et quelques piles de rechange ;
- Communications : un téléphone mobile et son chargeur. Une antenne extérieure pour le branchement du téléphone satellite ;
- Information : une radio FM, une télévision ;
- Provisions : réserve d'eau ;
- Coffre ou boîte renforcée pour conserver les documents utiles d'urgence : liste des contacts, passeports ou copies de passeports, plan de la ville.

Consigne pour les vigiles

Fiche de consignes pour les agents de sécurité
--

La sentinelle ne doit pas s'asseoir pendant les heures de faction;

- La sentinelle ne doit pas faire usage de son téléphone portable pendant la faction;
- La sentinelle ne doit pas s'éloigner au-delà de 30 mètres de son poste;
- La sentinelle étant de faction ne doit pas abandonner son poste sans être relevée;
- La consommation d'alcool est interdite au poste de garde, ainsi que celle de stupéfiants de toute sorte ;
- Éviter tout contact fortuit avec les populations (dragage, commission);
- Rester très courtois;
- Éviter tout acte violent;

- Faciliter l'action des secouristes;
- Ne pas divulguer les informations relatives aux installations dans les réseaux sociaux;
- Éviter tout déplacement non nécessaire.

CONTROLE D'ACCES	
<u>A l'arrivée, le Garde :</u> - Demander une pièce d'identité au visiteur. (La pièce d'identité est conservée jusqu'au départ du visiteur, une <u>simple carte de visite n'est pas une pièce suffisante</u>) ; - Noter l'heure d'arrivée et l'heure de départ du visiteur ; - Faire accompagner le visiteur chez la personne visitée, par une personne disponible. Il est <u>formellement interdit</u> d'autoriser l'accès aux bureaux à un visiteur si les règles précédentes ne sont pas respectées.	<u>Pendant la visite :</u> - La personne visitée vient chercher le visiteur et le raccompagne à l'issue de la visite à la réception ou vers le garde. La personne visitée est responsable de la sécurité de son visiteur et doit l'accompagner en permanence pour s'assurer qu'il ne sort pas des itinéraires autorisés ; - En cas d'évacuation, le gardien et le Responsable de l'évacuation vérifient lors du décompte que les visiteurs enregistrés sur le cahier de visite sont bien présents au point de rassemblement.
<u>Au départ du visiteur, le gardien :</u> - Note l'heure de départ ; - Rend au visiteur sa pièce d'identité ; - S'assure que le visiteur a bien quitté les lieux.	Sauf autorisation particulière du chef de projet, aucun personnel n'est admis le week-end dans les bureaux.

REACTIONS A L'INTRUSION	
1. DONNER L'ALERTE (Sifflet, voix,) 2. PREVENIR LA POLICE : 117,1500 3. VERROUILLER LE SITE 4. GARDER L'INDIVIDU EN VUE POUR LE MARQUER ET ETRE CAPABLE DE LE DECRIRE 5. GUIDER LES RENFORTS 6. STOPPER L'INTRUSION/ MAITRISER L'INDIVIDU SANS SE METTRE EN DANGER	« INTRUSION, INTRUSION... »

REACTIONS A L'INCENDIE	
1. DONNER L'ALERTE (Sifflet, voix,) 2. APPELER LES POMPIERS : 118 3. INTERVENIR – <u>Extincteur le plus proche</u> 4. ATTAQUER LE FEU EN ATTENDANT LES SECOURS	« AU FEU, AU FEU... » ...

RAPPORT D'INCIDENT SÉCURITÉ

Résumé du rapport d'incident :	Référence :
Mois :	Année :
Type de l'incident :	
Date et heure de l'incident :	
Localisation de l'incident :	
Description de l'incident (inclure la situation qui a mené à l'incident, inclure les photos ou autres évidences) :	
Personnes impliquées (inclure leur contact) :	
Evaluation des conséquences pour l'entreprise (inclure une description des blessures ou dangers subis, s'il y'en a) :	
Actions de management :	
Fait part :	Approuvé par :
Date :	Date :
Distribution :	

NB : en cas de besoin, on peut annexer tout autre support permettant de mieux décrire l'incident

FICHE DE SUIVI D'INCIDENT SURETE

Référence :
Jour, Mois, Année :
Type de l'incident :
Date et heure de l'incident :
Localisation de l'incident :
Résumé des faits (inclure la situation qui a mené à l'incident, inclure les photos ou autres évidences) :
Personnes impliquées (noms et contacts) :
Préjudice (moral, matériel ou financier) subi par l'entreprise :
Option de gestion de l'incident en interne (type de sanction prise après enquête en interne) • Sanction disciplinaire • Sanction pécuniaire • Licenciement
Option de dépôt de plainte : • Enquête en libre/Garde à vue • Désistement • Transmission du dossier d'enquête au parquet en libre / déferrement des suspects • Décision de justice (acquittement / condamnation)
Date :
Signature :

FICHES REFLEXES

FR1 : Cas d'Agression

Recommandations générales :

- ❖ Si possible fuyez ;
- ❖ Appelez à l'aide, par téléphone ou en criant ;
- ❖ Ne pas se comporter en héros, surtout si on n'en a pas les moyens : la survie passe avant la satisfaction de l'ego ;
- ❖ En présence d'une arme à feu, suivre les instructions de l'agresseur, ne pas fixer son regard et éviter tout mouvement brusque, ne pas faire de commentaire : un agresseur est dans un état de stress important (parfois alcoolisé ou sous influence de drogue), au moindre comportement ambigu, il peut paniquer et devenir extrêmement violent ;
- ❖ Si l'agresseur frappe, protéger son visage, se rouler en boule pour se protéger ;
- ❖ Ne pas être menaçant, ne pas laisser sous-entendre qu'il y aura des représailles.

Gestion de l'événement :

- ❖ *S'assurer de la prise en charge de la victime ;*
- ❖ *Contacter la famille et les proches de la victime. Informer la direction du projet (Direction RH) ;*
- ❖ *Désigner un responsable du projet comme point de contact principal avec la famille ;*
- ❖ *Vérifier si l'agression/attaque est liée aux activités professionnelles ou privées de la personne ;*
- ❖ *Assurer la liaison avec les autorités et suivre l'avancée de l'enquête si nécessaire ;*
- ❖ *Assurer un suivi de la situation sécuritaire locale et de la probabilité d'une menace potentielle contre les collaborateurs du projet ;*
- ❖ *Contrôler le niveau d'exposition du personnel toujours sur place ;*
- ❖ *Prévoir la mise en place de mesures de protection si nécessaire ;*
- ❖ *Prévoir un soutien psychologique de la victime si nécessaire.*

1. Responsable Sécurité

Tél (+237.) Tél (+...) Mail :@.....

2. responsable sécu

Tél (+.237) Tél (+...) Mail :@.....

3. Police – Gendarmerie

Tél : CP ou CB.....

4. Sapeurs - Pompiers

Tél : ...

5. Appels urgences : police : 1500/117 ; gendarmerie nationale : 1501/113 ; samu : 119

FR2 : Manifestations sur la voie publique/Blocages des routes

Recommandations générales :

Si vous êtes bloqué suite à un mouvement de foule ou une manifestation :

- ❖ Rester calme, identifiez les échappatoires et de possibles abris ;
- ❖ Quitter les lieux le plus rapidement possible sans courir. Les mouvements brusques et rapides attirent l'attention ;
- ❖ S'abriter-vous dans un endroit suffisamment grand et sécurisé et attendez que la foule se soit dispersée pour ressortir (hôpital, banque, hall d'hôtel...) ;
- ❖ Verrouiller les portes et fermez les fenêtres. Il est conseillé de rester éloigné des fenêtres et des balcons, cela minimise le risque d'être touché par un projectile ;
- ❖ Ne pas prendre de photos ;
- ❖ Tenter de prévenir sans se faire détecter :
 - Les autorités et le Responsable du projet,
 - Vos collègues pour qu'ils ne se rendent pas sur le site ou la zone concernée.
- ❖ Si vous êtes dans un véhicule en mouvement : continuez à conduire, même si cela n'est possible que très lentement (même si cela implique à pousser légèrement des gens) ;
- ❖ Si vous êtes dans un véhicule stationné sur la chaussée : Restez dans le véhicule et attendez que les manifestants s'éloignent ; dans le cas où la manifestation serait statique, quittez les lieux pour trouver refuge dans une zone sécurisée (bâtiment à proximité).

Gestion de l'incident :

- Surveiller l'évolution de la situation (radio, TV, médias sociaux) ;
- Évaluer l'exposition du personnel (y compris les visiteurs) ;
- Maintenir un contact permanent avec les collaborateurs isolés ;
- Faire des points de situation réguliers vers les personnels ;
- Fermer les bureaux si nécessaire (bouclage des accès) ;
- Renforcer les effectifs de gardiennage ;
- Se préparer à évacuer le personnel non-essentiel si la crise dure ;
- Se préparer à arrêter les activités si nécessaires.

1. Responsable Sécurité

Tél (+...237) Tél (+...) Mail :@.....

2. responsable sécu

Tél (+...237) Tél (+...) Mail :@.....

3. Police – Gendarmerie

Tél : CP ou CB.....

4. Sapeurs - Pompiers

Tél : ...

5. Appels urgences : police : 1500/117 ; gendarmerie nationale : 1501/113 ; samu : 119

FR3 : Disparition de personne

Objet : Perte de contact prolongé avec des personnels. **Un délai de 24h sera observé** avant le lancement de la procédure, si le collaborateur n'est pas en mission pendant une période particulièrement à risque.

Maintenir la confidentialité durant toute la procédure.

- ❖ Le Responsable de Projet tente de contacter la personne disparue (téléphone mobile, etc.) ;
- ❖ Récupérer toutes les informations disponibles sur l'itinéraire de la mission : dernière position connue, dernière heure de contact, (vérifier les réseaux sociaux de la personne disparue), les raisons du dernier déplacement, le véhicule et l'immatriculation de la personne disparue, les maladies et médicaments éventuelles ;
- ❖ Interroger les hôpitaux, les forces de police, les morgues, les tribunaux... ;
- ❖ Vérifier auprès des compagnies aériennes, des hôtels, des clients, ... ;
- ❖ Informer la direction du projet et rédiger un message de compte-rendu synthétique ;
- ❖ Prévenir les autorités consulaires de rattachement de la personne disparue ;
- ❖ Demander aux personnels de ne pas communiquer sur cette disparition avant autorisation de la direction ;
- ❖ En concertation avec la direction du projet, prévenir les proches et la famille ;
- ❖ Prendre contact avec les autorités (si pertinent) ;
- ❖ Préparer un communiqué vers les collaborateurs si la situation le nécessite ;
- ❖ En cas de reprise de contact, rédiger un compte-rendu sur les raisons de la disparition et de la perte de contact ;
- ❖ Si la personne demeure introuvable, considérez la situation comme un enlèvement potentiel.

1. Responsable Sécurité

Tél (+237...) Tél (+...) Mail :@.....

2. responsable sécu

Tél (+237...) Tél (+...) Mail :@.....

3. Police – Gendarmerie

Tél : CP..... ou CB.....

4. Sapeurs - Pompiers

Tél : ...

5. Appels urgences : police : 1500/117 ; gendarmerie nationale : 1501/113 ; samu : 119

FR4 : Enlèvement/ Kidnapping

L'expérience démontre que, dans 67 % des cas, l'enlèvement a lieu à la résidence de la victime, sur son lieu de travail ou entre les deux. Dans tous les autres cas (33%), l'enlèvement a lieu lors d'un déplacement ou d'un voyage.

Pendant une tentative d'enlèvement :

- ❖ Si des individus essayent de vous enlever, ne résistez pas. Ces individus seront probablement très nerveux, et une tentative de résistance pourrait rendre la situation catastrophique (violences, blessures) ;
- ❖ Coopérez avec vos ravisseurs, notamment s'ils vous bandent les yeux ou s'ils vous demandent d'ingérer une substance (drogue) ;
- ❖ Ne parlez aux ravisseurs que lorsqu'ils vous le demandent ;
- ❖ Préparez-vous mentalement à une captivité qui peut durer plusieurs jours, voire plusieurs mois ou années.

Pendant la captivité :

- ❖ Gardez à l'esprit que votre seul et unique devoir est **votre propre survie**, et que d'autres personnes sont en train de travailler à votre libération ;
- ❖ Dans la mesure du possible, faites votre possible pour maintenir une certaine **discipline personnelle**, et ce aussi bien sur le plan **physique** (hygiène, exercice physique que **mental**) (stimulation, pensées positives) ;
- ❖ Ne croyez pas tout ce que l'on vous dit : les ravisseurs peuvent essayer de vous manipuler pour faciliter leurs objectifs et vous faire perdre espoir ;
- ❖ Gardez en tête que vos ravisseurs ont **tout intérêt à vous garder en vie** ;
- ❖ Si une tentative de libération par la force (ou tout autre attaque) a lieu, **jetez-vous à terre, les mains sur la tête**. Quand la situation est de nouveau stable ou quand les sauveteurs vous le demandent, identifiez-vous.

Maintenir la confidentialité durant toute la procédure

- ❖ Récupérer toutes les informations disponibles sur l'événement et confirmer l'enlèvement : dernière position connue, dernière heure de contact, (vérifier les réseaux sociaux de la personne disparue), les raisons du dernier déplacement, le véhicule et l'immatriculation de la personne disparue, les maladies et médicaments éventuelles, mode opératoire du kidnapping (en cas de témoins) ;
- ❖ Alerter la direction du projet et préparer au plus tôt un compte-rendu écrit et précis des circonstances ;
- ❖ En accord avec la direction :

- Analyser les options disponibles ;
 - Informer la famille (par l'intermédiaire du département RH) ;
 - Évaluer les capacités locales de négociation et d'intervention et selon le cas, étudier le risque de prévenir les autorités ;
 - Éventuellement contacter le prestataire conseil prévu pour la mise à disposition d'un expert/négociateur ;
- ❖ Maîtriser la communication :
- Demander aux personnels sur place de ne pas communiquer sur cet événement ;
 - Suivre les consignes de communication émises par le projet ;
 - Préparer une note d'information informant les autres collaborateurs de l'événement si nécessaire ;
 - Assurer la liaison avec les autorités locales (si pertinent) ;
 - Évaluer l'impact sur l'activité et sur la sécurité des autres personnes du projet présentes sur la zone d'intervention ;
 - Envisager la réduction de l'exposition ou la fermeture des projets ou activités.

1. Responsable Sécurité

Tél (+237...) Tél (+...) Mail :@.....

2. responsable sécu

Tél (+237...) Tél (+...) Mail :@.....

3. Police – Gendarmerie

Tél : CP.....ou CB.....

4. Sapeurs - Pompiers

Tél :

Appels urgences : police : 1500/117 ; gendarmerie nationale : 1501/113 ; samu : 119

FR5 : Kit individuel de départ en urgence

Privilégiez les sacs à dos aux valises et bagages rigides sont à proscrire (manque de place probable dans les véhicules).

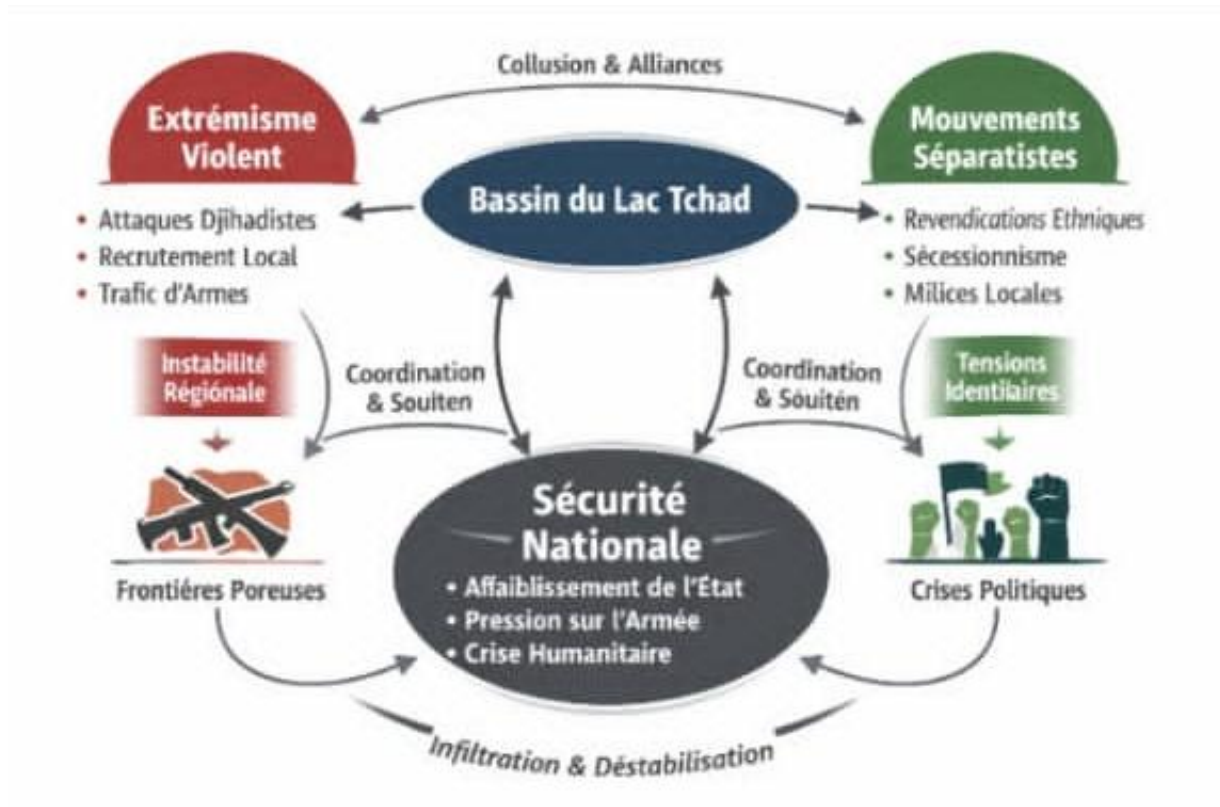
Kit individuel de départ

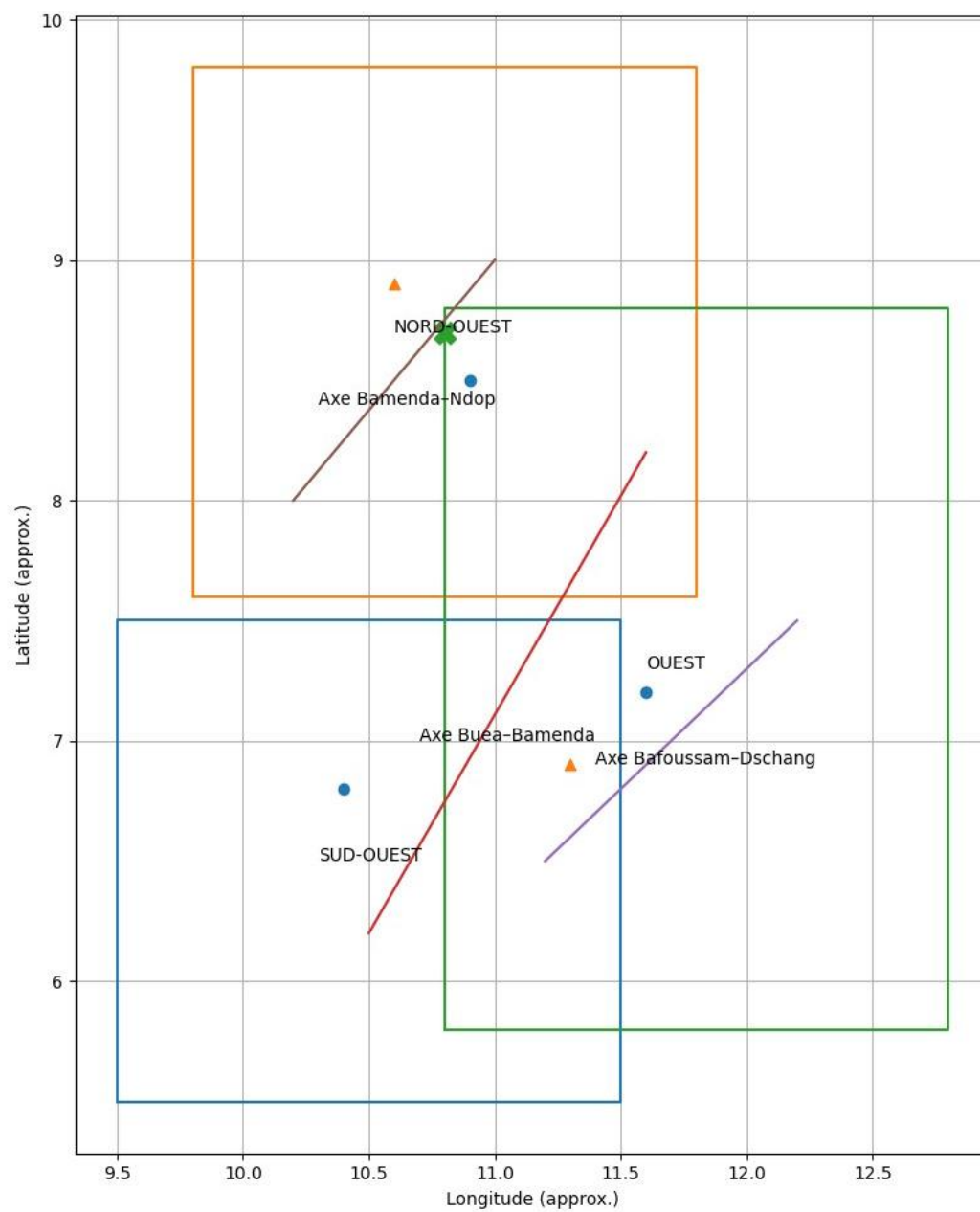
Kit de départ
Passeport et papiers d'identité (ainsi que des photocopies de la page d'identification) ;
Suffisamment d'argent liquide ;
Permis de conduire * ;
Inventaire des équipements et matériels personnels laissés sur place (y inclure des photos) ;
Médicaments et traitements en cours ;
Lunettes de rechange ;
Certificats importants (mariage, naissance, diplômes...) ;
Documents bancaires, polices d'assurances ;
Cartes de recharges « téléphone » ;
Liste des contacts ;
Carte du Cameroun;
Vêtements (adaptés au climat et confortables, faciles à laver – rechanges), chaussures de marche ;
Sac de couchage ;
Accessoires de toilette (papier hygiénique, mouchoirs en papier et lingettes jetables) ;
Eau et nourriture pour trois jours ;
Trousse de premiers secours ;
Lampe torche et piles de rechanges (allumettes, briquets...) ;
Poste de radio à piles ;
Papier et crayons.

** Il est fortement recommandé de conserver une copie de ces documents, dans un endroit protégé.*

CARTES DES RÉGIONS À RISQUES SÉCURITAIRES SIGNIFICATIFS

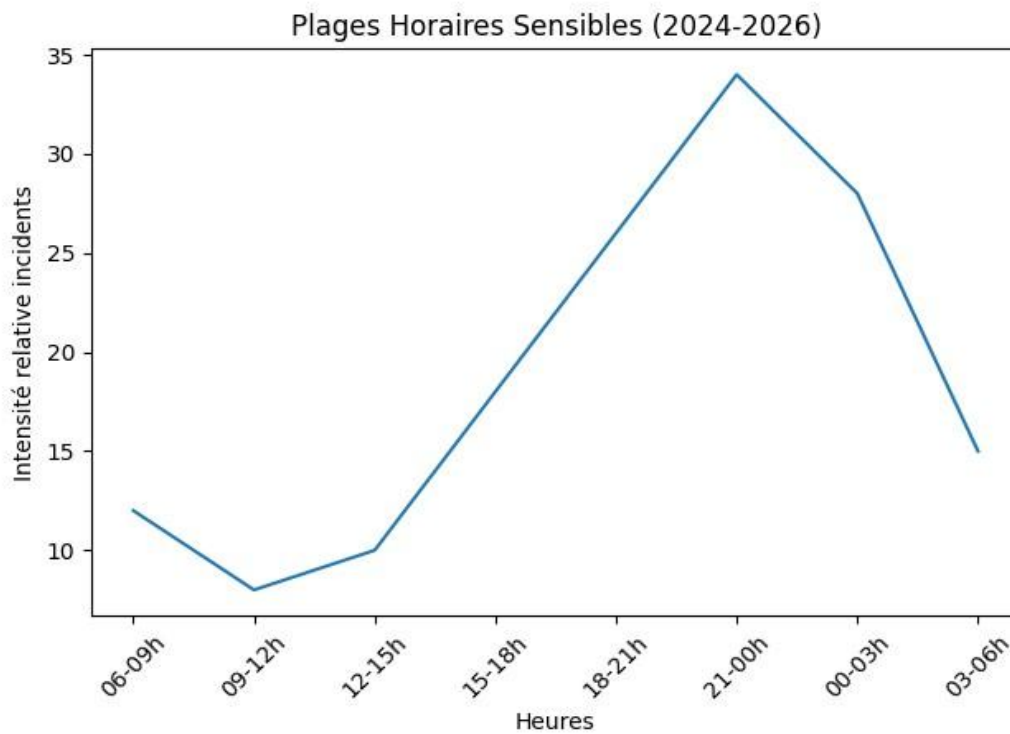
RISQUES D'INTERCONNECTION ENTRE LES GANES (GROUPES TERRORISTES, GROUPES CRIMINELS ET GROUPES SEPARATISTES).

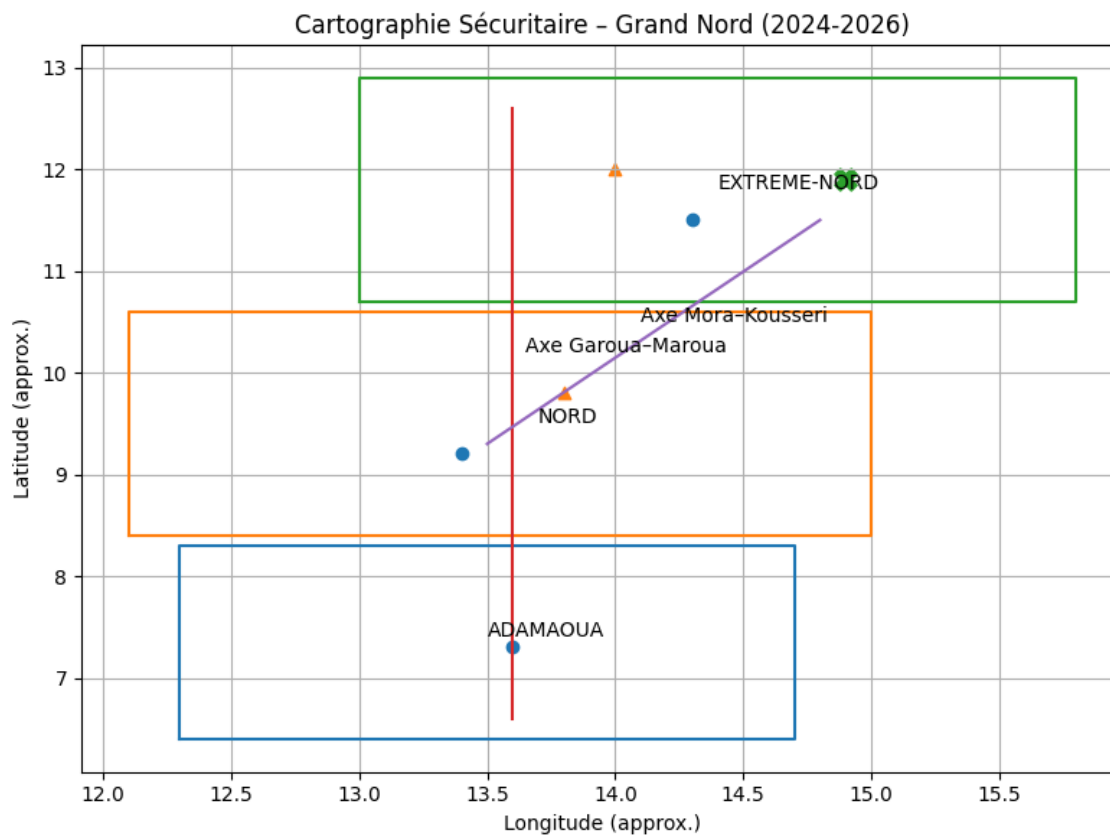




STATISTIQUES PAR DEPARTEMENT

Département	Modérés	Élevés	Critiques
Fako	25	10	3
Manyu	18	6	2
Lebialem	12	4	1
Mezam	30	12	5
Momo	14	5	1
Donga-Mantung	16	7	2
Mifi	22	8	2
Menoua	15	6	1
Hauts-Plateaux	11	4	1

ANALYSE DES AXES ET HEURES DANGEREUSES

B- Régions : Adamaoua – Nord – Extrême-Nord (2024-2026)**Statistiques détaillées par Département (2024-2026)**

Département	Incidents Modérés	Incidents Elevés	Incidents Critiques
Vina	18	6	1
Mayo-Banyo	12	4	0
Faro	20	8	1
Bénoué	25	10	2
Mayo-Louti	14	5	1
Mayo-Tsanaga	30	12	3
Mayo-Sava	28	15	4
Logone-et-Chari	22	14	5
Diamaré	16	7	1

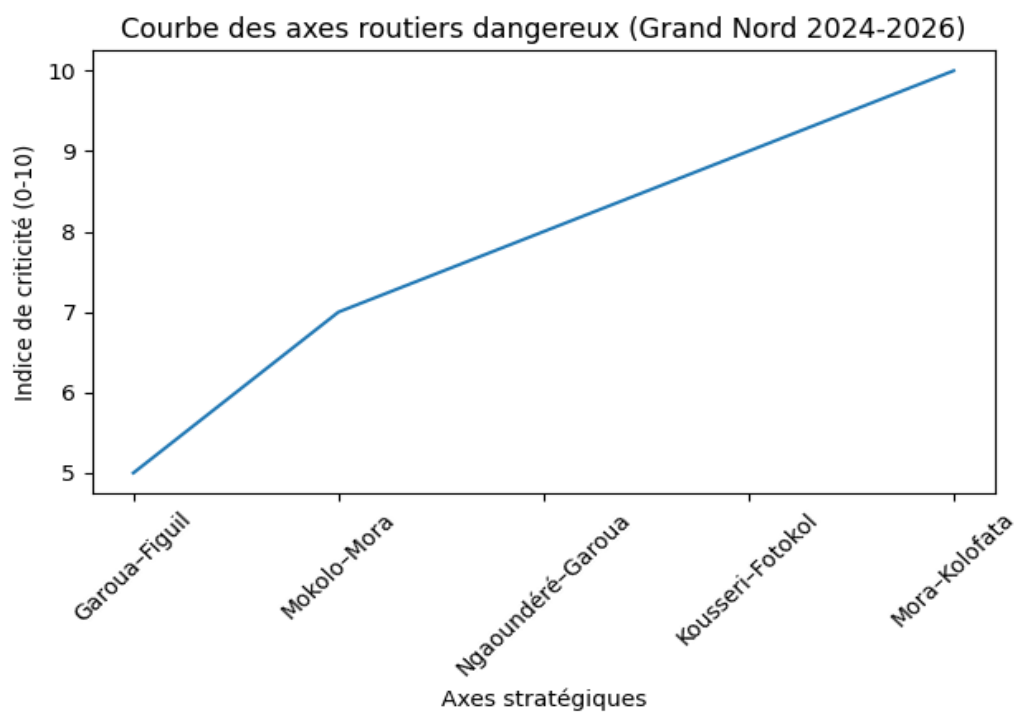
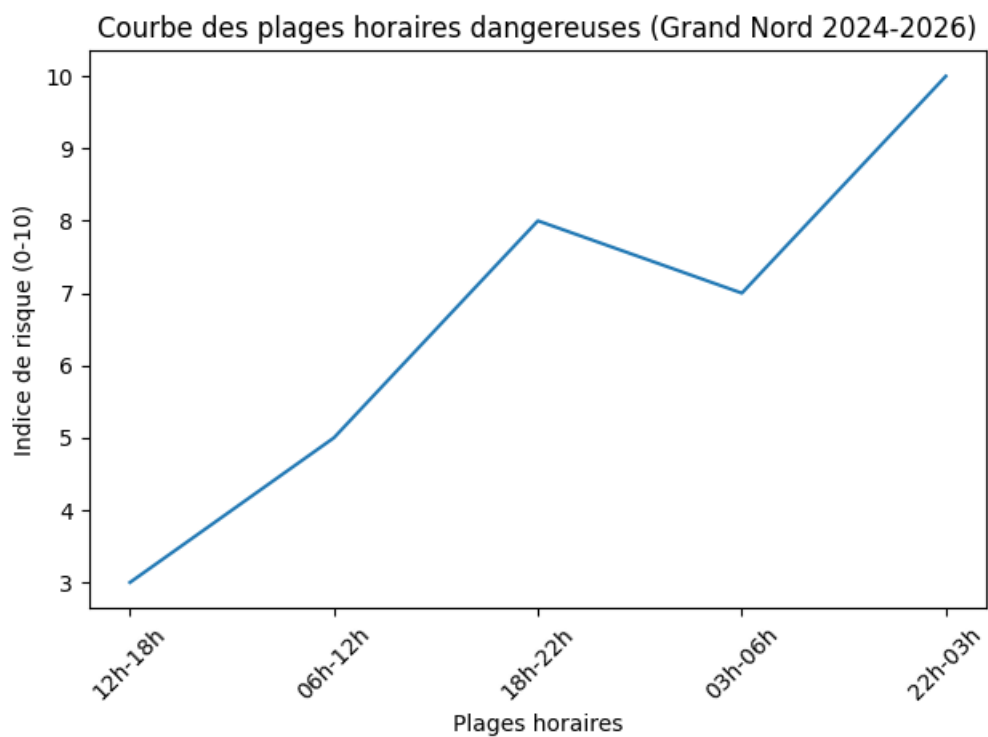
TABLEAU DES AXES À CRITICITÉ ÉLEVÉE / CRITIQUE

N°	Axe stratégique	Niveau de criticité	Indice (0–10)	Typologie dominante
1	Mora – Kolofata	CRITIQUE	10	Incursions armées, EEI, embuscades structurées
2	Kousseri – Fotokol	ÉLEVÉ À CRITIQUE	9	Activités transfrontalières, trafics armés
3	Ngaoundéré – Garoua	ÉLEVÉ	8	Coupeurs de route, braquages ciblés
4	Mokolo – Mora	ÉLEVÉ	7	Embuscades nocturnes mobiles
5	Garoua – Figuil	MODÉRÉ À ÉLEVÉ	5	Criminalité organisée, rackets

Analyse Synthétique

La ventilation départementale indique une concentration des incidents élevés et critiques dans les départements frontaliers (Mayo-Sava, Logone-et-Chari), tandis que les départements centraux présentent majoritairement des incidents modérés. Cette configuration justifie un renforcement prioritaire des dispositifs dans les zones frontalières et sur les axes stratégiques.

ANALYSE DES PLAGES HORAIRES ET AXES DANGEREUX DES RÉGIONS DE L'ADAMAOUA, DU NORD ET DE L'EXTRÊME-NORD (2024-2026)

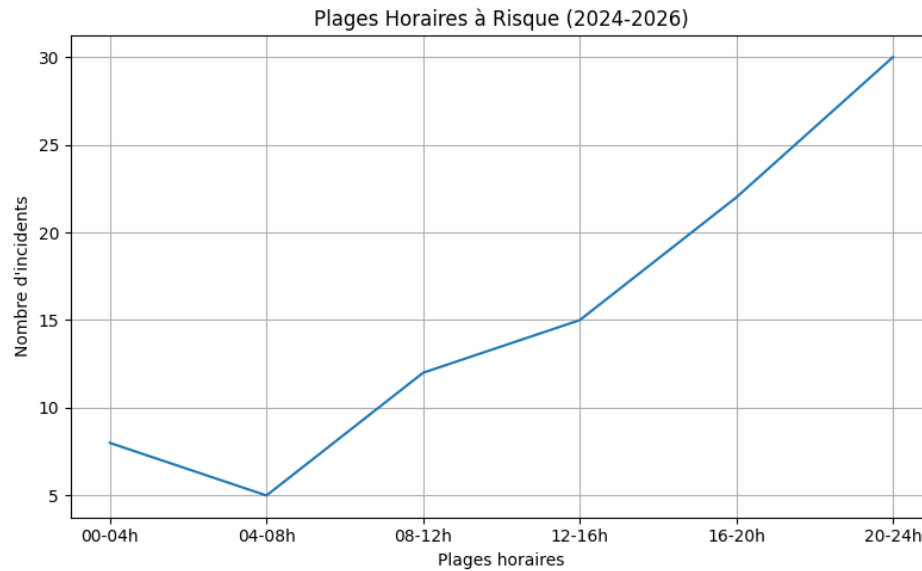


CARTOGRAPHIE DES INCIDENTS DE SECURITE**C- Régions du Littoral et du Sud (2024-2026)****Axes Stratégiques Sensibles**

- Axe Douala – Edéa
- Axe Douala – Limbé
- Axe Kribi – Campo (zone frontalière)
- Corridor Douala – Yaoundé (transit logistique)

Tableau des Incidents Classifiés

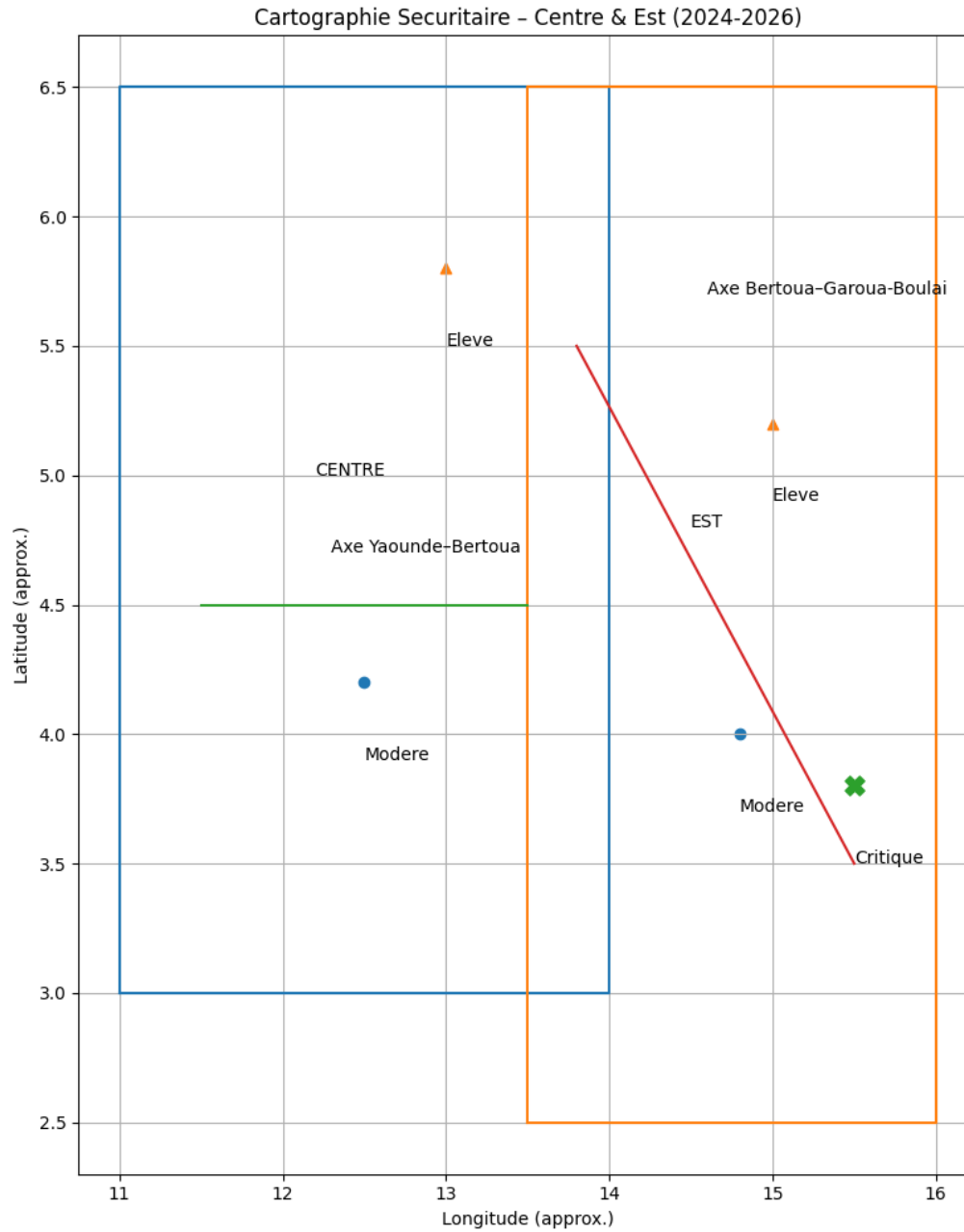
Département	Niveau	Nombre d'incidents
Wouri	Modéré	24
Sanaga-Maritime	Élevé	18
Nkam	Modéré	10
Océan	Critique	14
Mvila	Élevé	12
Dja-et-Lobo	Modéré	9

GRAPHIQUE DES PLAGES HORAIRES DANGEREUSES**Statistiques Synthétiques par Département**

- Wouri : 24 incidents recensés (2024-2026)
- Sanaga-Maritime : 18 incidents recensés (2024-2026)
- Nkam : 10 incidents recensés (2024-2026)
- Océan : 14 incidents recensés (2024-2026)
- Mvila : 12 incidents recensés (2024-2026)
- Dja-et-Lobo : 9 incidents recensés (2024-2026)

CARTOGRAPHIE DES INCIDENTS DE SECURITE

D- Régions du Centre et de l'Est



Analyse Synthétique

La région du Centre présente majoritairement des incidents modérés le long des axes stratégiques, notamment Yaoundé–Bertoua. Des pics élevés sont observés en zones périphériques et logistiques.

La région de l'Est concentre des incidents élevés et critiques principalement sur l'axe Bertoua–Garoua–Boulai, avec une vulnérabilité accrue en proximité des corridors transfrontaliers.

Plages Horaires Sensibles

Horaires	Risques	Criticité
18h00 – 23h00	Hausse des incidents routiers et attaques opportunistes	Elevé
00h00 – 04h00	Activités critiques isolées sur axes secondaires.	Elevé
05h00 – 07h00	Vulnérabilité logistique ponctuelle	Modéré

MISE EN ŒUVRE DU PGS

I- FORMATION

A- SURVIE EN ZONE HOSTILE

1. Analyse de l'environnement hostile

Objectif pédagogique : Permettre aux stagiaires d'identifier, comprendre et évaluer les menaces présentes dans un environnement instable ou hostile afin d'adapter leur posture de sécurité.

Contenu d'enseignements

- Typologie des environnements hostiles : zones de conflit armé, zones terroristes, criminalité organisée, zones post-catastrophe.
- Lecture stratégique et sécuritaire du terrain.
- Identification des acteurs de menace : groupes armés, milices, bandes criminelles, acteurs terroristes.
- Identification des menaces spécifiques : enlèvements, embuscades, engins explosifs improvisés, attaques complexes.
- Cartographie des risques et identification des zones sensibles (zones rouges, zones oranges, zones sécurisées).
- Analyse des vulnérabilités individuelles et collectives.

Compétences visées

- Capacité à analyser rapidement un environnement sécuritaire.
- Capacité à identifier les signaux faibles et indicateurs de menace.
- Capacité à adapter sa posture opérationnelle au contexte.

2. Préparation et planification de mission

Objectif pédagogique : Former les participants aux principes de préparation opérationnelle permettant de réduire les risques avant toute mission en zone hostile.

Contenu d'enseignements

- Analyse de risque opérationnelle.
- Élaboration d'un plan de sécurité individuel et collectif.
- Préparation et vérification du matériel de survie.
- Planification des itinéraires sécurisés.
- Élaboration d'un plan d'évacuation et d'exfiltration.

- Coordination avec les autorités locales et forces de sécurité.

Compétences visées

- Planifier une mission en environnement hostile.
- Anticiper les risques et mettre en place des mesures de mitigation.
- Organiser une équipe et répartir les responsabilités de sécurité.

PLAN DE COURS – FORMAT HUMANITAIRE

Séquence	Contenu	Méthode pédagogique	Durée indicative
Séquence 1	Introduction au module et présentation du contexte sécuritaire	Exposé magistral	45 min
Séquence 2	Analyse de l'environnement hostile	Cours + étude de cas	2 h
Séquence 3	Cartographie des menaces et identification des risques	Travaux dirigés	1 h 30
Séquence 4	Principes de préparation opérationnelle	Cours magistral	1 h
Séquence 5	Planification de mission en zone hostile	Travaux de groupe	2 h
Séquence 6	Simulation de planification de mission	Exercice pratique	2 h
Séquence 7	Connaissances générales sur les EEI	Identification+code de manipulation	2h

B- FORMATION ASSISTANCE A VICTIME**Module 1 : Geste des premiers secours**

- Généralités
- Principe (s) de base et rôle de l'ASC
- Evaluation de la victime
- Gestes des premiers secours
- Communication et orientation
- Exercice pratique et mise en situation.

Module 2 : Geste des premiers secours

- Conte (s)
- Rôle et principes de base de l'action du Contrôleur/Superviseur
- Gestion des hémorragies
- Gestion des étouffements
- Cas d'inconscience
- Soins de brûlures et plaies
- Immobilisation des fractures
- Contexte de crise
 - o Inondation
 - o Glissement de terrains
 - o Intoxication alimentaire

Module 3 : Exercices pratiques et mises en situation du module 2**Module 4 : Potabilisation de l'eau****Module 5 : Modes et conditions de transport d'un patient / blessé.****C- RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ DE L'UGP**

- 1- Acquisition d'une plateforme pour gérer les incidents et le renseignement des opérations statistiques,
- 2- Acquisition d'une ligne verte et mise en place d'un système d'exploitation d'un centre d'appel,
- 3- Renforcement des points d'accès à l'UGP (ouvertures),
- 4- Renforcement des mesures de sécurité de l'immeuble siège de l'UGP (Caméras de vidéosurveillance, système d'alerte intrusion,
- 5- Dépoussiérage des bureaux de précaution,
- 6- Mise place d'une salle de veille sécuritaire